

BILAN 2021



ZONE DE POLICE ORNEAU-MEHAIGNE

5304

Arrondissement de NAMUR
Zone de police 5304 ORNEAU-MEHAIGNE
Chaussée de Tirlemont, 105
5030 GEMBLoux
Tél.081/620.540
Fax.081/620.541
<https://www.police.be/5304/>

Gembloux - Eghezée - La Bruyère

Introduction

A bien des égards, l'année 2021 a (encore) été une année relativement spéciale, voire compliquée.

Année spéciale, car après plus de 18 ans de bons et loyaux services à la tête de la zone de police Orneau-Mehaigne, le 1^{er} Commissaire divisionnaire Claude BOTTAMEDI a quitté ses fonctions de Chef de Corps (en décembre 2020) pour accéder à une retraite bien méritée. L'ensemble du personnel et moi-même tenons à féliciter ce gestionnaire rigoureux, visionnaire et doté d'un sens de l'anticipation hors normes.

Nous le remercions très chaleureusement d'avoir créé la zone de police et de l'avoir amenée au niveau que nous connaissons aujourd'hui.

Au moment de la création de la police locale en Belgique (2002), à partir des polices communales des trois entités (Gembloux, Eghezée, La Bruyère) et des deux brigades de Gendarmerie (Eghezée et Gembloux), Claude BOTTAMEDI a littéralement créé une nouvelle institution performante, dotée d'un commissariat central (depuis 2005) et de deux postes de proximité, au sein desquels œuvre quotidiennement un personnel professionnel et motivé, doté de tout le matériel adéquat et selon des procédures bien rôdées. Il a toujours mis en point d'honneur à moderniser et faire évoluer le corps de police tout en maintenant un budget parfaitement maîtrisé. Grâce à sa gestion financière stricte et rigoureuse, nous héritons d'une situation saine et nous pourrions bientôt disposer d'une toute nouvelle extension du commissariat central.

Début février 2021, c'est avec joie, honneur et fierté que j'ai pu prêter serment pour entamer mon mandat de Chef de Corps et succéder dignement à Claude BOTTAMEDI. Je me suis exprimé à cette occasion pour indiquer que je m'inscris totalement dans les lignes directrices qu'il a tracées, souhaitant poursuivre les efforts dans la voie de la modernité, du professionnalisme, du bien-être et de la discipline budgétaire.

Par ailleurs, l'année 2021 a également été compliquée (tout comme 2020) car rythmée par les mesures Covid incessantes qui ont fortement impacté nos missions opérationnelles mais aussi et surtout nos modes de fonctionnement interne (mesures d'hygiène et de précaution, télétravail, rotations du personnel, quarantaines et mesures d'éloignement, ...).

Nous pouvons malgré tout nous satisfaire du travail accompli dans ces conditions très difficiles.

Autre aspect qui a imposé au personnel un volume de travail élevé, c'est la situation de sous-effectif à laquelle nous avons dû faire face (une dizaine de personnes « indisponibles »), principalement au Service Intervention et au Service Proximité. Rien d'alarmant en termes d'attractivité de la zone de police mais il est vrai que les procédures administratives de remplacement des départs sont longues et fastidieuses.

Les nombreuses « indisponibilités » s'expliquent très simplement par des choix de carrière (rejoindre une autre zone pour se rapprocher de son domicile, réorientation de la carrière au sein des services de police mais aussi en externe), par les possibilités de promotion interne (un INPP en formation « officier » et deux INP en formation « cadre moyen »), par des causes médicales (maladies de longue durée, accident domestique, ...), et par les mesures de prépension (trois membres du personnel en non-activité préalable à la pension (NAPAP)).

Soutenus par nos autorités, afin de combler les départs, nous avons procédé en 2021 au recrutement d'un INPP et de quatre INP. Les efforts se poursuivront à ce niveau-là en 2022.

Le bilan des activités que vous avez sous les yeux se divise en deux grandes parties, l'une comprenant des statistiques, l'autre proposant des commentaires axés sur nos fonctionnalités. Il a été réalisé grâce au recueil des données de notre gestionnaire fonctionnel et rédigé en collaboration avec les différents chefs de service. Je tiens à les en remercier, ainsi que l'ensemble des membres du personnel pour tout le travail réalisé en 2021.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture !

CDP Christophe ROMBOUX
Chef de Corps

1. Les statistiques

REMAQUE PRELIMINAIRE

Au bureau, l'activité policière relative uniquement à des tâches de rédaction est conséquente. Au quotidien, les policiers sont confrontés à ce travail d'écriture qui les empêche d'être présents sur le terrain.

Activité globale de REDACTION toutes pièces confondues - Répartition par service

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Intervention	2554	2660	2154	2207	3746	2985	3155
Quartier	5007	5512	5608	6240	5639	4454	4760
Roulage	7865	11935	9498	6785	6964	1653	859
SER	1000	892	653	785	824	889	804
Autres	1060	906	704	552	544	320	485
TOTAL	17.486	21.905	18.617	16.569	17.717	10.301	10.063

1.1. MODULE TRAITEMENT

PV JUDICIAIRES INITIAUX ET SUBSEQUENTS (NON ROULAGE)

Type de PV	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Initial	3423	3344	3303	3891	3831	3476	3395
Subséquent	2432	2391	2054	2008	2349	2286	2110
Total	5855	5735	5357	5899	6180	5762	5505

PV JUDICIAIRES INITIAUX – Répartition par commune

Nombre total de PV rédigés pour des faits s'étant déroulés sur le territoire de :

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gembloux	1680	1561	1727	1947	1964	1909	1868
Eghezée	878	903	700	950	882	894	908
La Bruyère	383	356	401	486	399	361	317
Communes externes	482	710	714	508	586	312	302
Total	3423	3530	3542	3891	3831	3476	3395

ACCIDENTS DE ROULAGE (PV INITIAUX ET SUBSEQUENTS)

Type de PV	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Initial	564	543	585	479	479	341	429
Subséquent	301	320	311	339	313	282	259
Total	865	863	896	818	792	623	688

PV INITIAUX D'ACCIDENTS DE ROULAGE – Répartition par commune

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gembloux	258	240	247	208	193	124	159
Eghezée	152	138	153	106	90	67	79
La Bruyère	68	56	40	48	30	28	38
Communes externes	86	109	145	117	166	122	153
Total	564	543	585	479	479	341	429
EGH / GBX / LB							
Tués	6	1	7	1	3	2	3
Blessés	136	138	129	157	138	80	127

PV INITIAUX ET SUBSEQUENTS D'INFRACTIONS DE ROULAGE

Type de PV	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Initial	313	310	867	954	1391	850	1203
Subséquent	1315	1187	1041	706	828	596	628
Total	1628	1497	1908	1660	2219	1446	1831

PV INITIAUX ET SUBSEQUENTS D'EXCES DE VITESSE

Type de PV	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Initial	786	1126	803	479	518	73	6
Subséquent	244	448	396	362	310	208	181
Total	1030	1574	1199	841	828	281	187

PV INITIAUX ET SUBSEQUENTS D'AVERTISSEMENT

Type de PV	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Initial	158	103	99	113	119	52	85
Subséquent	-	-	-	-	-	-	-
Total	158	103	99	113	119	52	85

PERCEPTIONS IMMEDIATES

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
6266	10518	7881	5583	6503	1563	950

RAPPORTS ADMINISTRATIFS

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1392	1335	1033	1427	844	450	633

AVERTISSEMENTS EXTERNES

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
292	280	245	229	231	124	182

1.2. MODULE INFORMATION

Le module « INFORMATION » est le module d'encodage des demandes d'interventions (appels 101, ...) qui ne nécessitent pas d'office la rédaction d'un procès-verbal, mais bien uniquement la rédaction d'une fiche d'information (= rapport d'intervention).

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gembloux	2637	2579	2622	3020	2912	3100	3171
Eghezée	1224	1314	1401	1429	1376	1270	1289
La Bruyère	610	576	569	629	704	748	684
Non défini	181	188	185	185	178	118	113
Total	4652	4657	4777	5263	5170	5236	5257

1.3. MODULE TRAITEMENT ET MODULE INFORMATION

Répartition par commune de l'ensemble des interventions 101 ayant nécessité la rédaction d'un PV (module traitement) ou non (module information) :

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
GEMBOUX							
<i>Judiciaire</i>	1680	1561	1727	1947	1964	1909	1868
<i>Accidents</i>	258	240	247	208	193	124	159
<i>Informations</i>	2637	2579	2622	3020	2912	3100	3171
Total	4575	4380	4596	5175	5079	5145	5198
EGHEZEE							
<i>Judiciaire</i>	878	903	700	950	882	894	908
<i>Accidents</i>	152	138	153	106	90	67	79
<i>Informations</i>	1224	1314	1401	1429	1376	1270	1289
Total	2254	2355	2254	2485	2371	2244	2276
LA BRUYERE							
<i>Judiciaire</i>	383	356	401	486	399	361	317
<i>Accidents</i>	68	56	40	48	30	28	38
<i>Informations</i>	610	576	569	629	704	748	684
Total	1061	988	1010	1163	1141	1143	1039
TOTAL	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gembloux	4575	4380	4596	5175	5079	5145	5198
Eghezée	2254	2355	2254	2485	2371	2244	2276
La Bruyère	1061	988	1010	1163	1141	1143	1039
GRAND TOTAL	7890	7723	7860	8823	8591	8532	8513

Commentaire : Ce tableau récapitulatif met en exergue le nombre total des interventions sollicitées (appels 101) à nos équipes de permanence mobile (8.513 interventions en 2021, soit une moyenne de 23 interventions par jour calendrier), ainsi que la répartition géographique globale de celles-ci (60% sur Gembloux ; 25% sur Eghezée ; 15% sur La Bruyère).

1.4. MODULE APOSTILLE

Ce module concerne l'ensemble des demandes de devoirs émanant des magistrats (Parquet, juges d'Instruction, juges de la Jeunesse, ...).

Répartition par commune :

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gembloux	1731	1807	1732	1386	1439	1182	1193
Eghezée	1126	1136	1037	718	858	663	707
La Bruyère	624	636	547	438	395	299	355
Non défini ou hors zone	560	498	421	349	411	332	269
TOTAL	4041	4077	3737	2891	3103	2476	2524

Répartition des apostilles par SERVICE :

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Intervention	125	106	80	55	76	67	62
Quartier	2307	2670	2620	2009	2330	1807	1878
Roulage	1193	873	591	410	246	133	103
SER	379	403	359	353	388	398	396
Autres	37	25	87	64	63	71	85
TOTAL	4041	4077	3737	2891	3103	2476	2524

Commentaire : Ce tableau montre que les services les plus sollicités par des demandes de devoirs judiciaires sont le Service Proximité (généralement des demandes d'enquête et d'auditions subséquentes) et le Service Local de Recherche (chargé des enquêtes plus poussées et des différents devoirs inhérents).

1.5. MODULE COURRIER

Ce module permet l'encodage de tout ce qui ne concerne pas les apostilles, aussi bien en « courrier entrant » qu'en « courrier sortant » (demandes des administrations communales, rapports administratifs, ...).

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
COURRIER ENTRANT	10991	11588	11684	11273	11345	9360	9738
COURRIER SORTANT	1602	1662	1626	1565	1091	983	979
TOTAL	12593	13250	13310	12838	12436	10343	10717

Répartition par commune – Courrier entrant :

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gembloux	3551	3734	3413	3611	3332	2636	3055
Eghezée	1696	1718	1663	1526	1630	1171	1485
La Bruyère	1000	1020	800	877	774	618	708
Autres	4744	5116	5808	5259	5609	4935	4490
TOTAL	10991	11588	11684	11273	11345	9360	9738

Répartition des courriers entrant/sortant par SERVICE :

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Intervention	363	354	379	264	312	185	90
Quartier	7069	7610	7483	7495	7005	5984	6906
Roulage	1164	1385	1486	1630	2018	1533	1864
SER	50	126	84	431	356	131	90
Autres	3947	3775	3878	3018	2745	2510	1767
TOTAL	12593	13250	13310	12838	12436	10343	10717

1.6. DIVERS - STATISTIQUES DE CRIMINALITE

VOLS DANS HABITATIONS (+ les tentatives)

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gembloux	144	146	134	242	218	115	141
Eghezée	101	115	91	94	99	57	38
La Bruyère	66	62	63	65	78	39	34
TOTAL	311	323	288	401	395	211	213
+ les tentatives	70	108	88	106	124	63	71

VOLS DANS VEHICULES (+ les tentatives)

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gembloux	66	77	59	52	27	28	19
Eghezée	48	40	30	29	58	20	18
La Bruyère	16	23	16	25	17	10	14
TOTAL	130	140	105	106	102	58	51
+ les tentatives	24	26	23	15	23	19	6

VOLS DE VEHICULES (+ les tentatives)

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gembloux	30	17	18	23	13	13	7
Eghezée	7	7	9	5	7	4	1
La Bruyère	13	7	8	5	5	6	4
Total	50	31	35	23	25	23	12
+ les tentatives	8	5	5	0	3	2	2

STUPEFIANTS (nombre PV rédigés)

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gembloux	51	14	29	23	38	28	29
Eghezée	10	12	6	7	8	13	19
La Bruyère	5	2	6	6	4	7	5
Total	66	28	41	36	50	48	53

VIOLENCES INTRAFAMILIALES (nombre de dossiers)

2016	2017	2018	2019	2020	2021
125	115	119	176	163	91

1.7. SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES

Nombre de PV rédigés :

JUDICIAIRE

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Gembloux	135	123	165	119	75
Eghezée	41	47	69	44	50
La Bruyère	11	9	13	11	15
TOTAL	187	179	247	174	140

CIRCULATION (arrêts et stationnements)

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Gembloux	486	446	564	280	438
Eghezée	110	239	483	306	388
La Bruyère	12	6	22	8	86
TOTAL	608	691	1069	594	912

2. Les fonctionnalités

2.1. LE SERVICE PROXIMITE

2.1.1. Liminaire

A la création de la zone de police, le choix a été fait de confier au Service Proximité, les fonctionnalités « Accueil » et « Police de quartier ».

Au-delà des problèmes de gestion liés à la pandémie, plusieurs membres du personnel ont été absents durant plusieurs mois pour cause de maladie. Par ailleurs, un collègue a quitté la zone, un second a bénéficié de la NAPAP (non-activité préalable à la pension) et trois membres du personnel ont effectué des prestations administratives pour des raisons de santé.

L'année 2021 restera, comme l'année précédente, une année très particulière. La pandémie est toujours bien présente et les mesures prises par le désormais très célèbre « CODECO » rythment nos vies au gré des nouvelles directives qui ont (eu) un impact non négligeable sur l'organisation de la zone (télétravail pour le personnel civil, gestion des « bulles » pour les opérationnels, absences répétées suite aux contacts avec des personnes testées « positives », etc.).

Les agents de quartier ont une charge de travail importante (voir infra). Lorsqu'ils quittent le commissariat, ils emportent avec eux toute une série de « devoirs » à effectuer tels que les enquêtes relatives à la constatation de la réalité de la résidence, les vérifications « i+belgium » (surveillance des libérés conditionnels), certaines apostilles (devoirs sollicités par le Parquet), etc. Bref, ils effectuent des missions sollicitées tant par les autorités administratives que judiciaires.

2.1.2. Le personnel spécialisé

La police de proximité, ce sont également des agents spécialisés dans différentes matières.

Techno-prévention : 6 conseillers en prévention des vols : la priorité est donnée à la sécurisation des habitations contre les vols. C'est ainsi que les conseillers animent des séances d'information (séances « tupperware ») et réalisent des diagnostics personnalisés. Mais ils organisent aussi des opérations de marquage de vélos et de remorques en collaboration avec des partenaires externes (Communes, BEP, ProVelo).

Armes : 3 référents armes : ils font passer les tests théoriques aux citoyens et réalisent les enquêtes de moralité approfondies pour tout nouvel acquéreur. Plus généralement, ils sont chargés de veiller à la bonne application de la loi sur les armes et de ses nombreux arrêtés.

Environnement/Urbanisme/Bien-être animal : la complexité de ces réglementations nécessite des connaissances particulières. L'INPP qui est en charge de ces matières a suivi des formations et a développé un important réseau de personnes de contact. Des partenariats ont été développés.

Discrimination/Délits de haine : une collègue est formatrice à l'académie de police de Namur et personne de référence dans la zone de police en matière de violences conjugales.

2.1.3. L'accueil

Les agents de quartier accueillent les citoyens et répondent aux appels téléphoniques. Ils rédigent également les procès-verbaux et les documents administratifs (attestations, signalements, etc.) relatifs aux plaintes déposées.

Tous les agents de quartier ont suivi (suivront) une formation à l'accueil. A Gembloux, la plupart du temps, c'est un membre du personnel administratif (calog) qui assure l'accueil.

En 2021, 6.612 citoyens se sont présentés à l'accueil (4.393 au commissariat de Gembloux, 1.597 à Eghezée et 622 à La Bruyère).

7.058 heures ont été prestées (planton/accueil/téléphone) ce qui correspond à 6 équivalents temps plein (ETP) par an.

2.1.4. Les missions principales de la Police de Quartier

a) Les apostilles

Les parquets et les zones de police (EPO*) transmettent leurs demandes aux zones de police sous la forme « d'apostilles ». Il s'agit le plus souvent de procéder aux auditions de personnes ou d'effectuer des devoirs d'enquête

Le Sv Proximité a reçu 1878 apostilles en 2021 (1.029/Gembloux, 610/Eghezée et 239/La Bruyère).

* EPO : « enquête policière d'office » = traitement autonome policier – une zone de police transmet directement une demande à une autre zone de police qui y satisfait (auditions, ...) et qui lui adresse un PV subséquent sans passer par le Parquet.

b) Les enquêtes de domicile

De l'enquête préalable à l'inscription d'une personne à une adresse déterminée, à la radiation d'office, en passant par la fraude sociale au domicile, l'agent de quartier gère toutes les problématiques qui touchent, de près ou de loin, au domicile. En 2021, plus de 4.250 dossiers ont été traités par les agents de quartier.

C'est aussi durant cette année que les agents de quartier ont dû résorber le retard accumulé en 2020 (dossiers laissés en attente en raison de la pandémie et non comptabilisés dans le total repris ci-dessus).

c) L'assistance aux huissiers de Justice

La mission de la police est de protéger l'huissier de justice durant une intervention. Nous avons été sollicités dans le cadre de 32 expulsions et 215 ouvertures de portes.

d) Les demandes de renseignements/enquêtes

Les citoyens, ainsi que différents services, sollicitent fréquemment la police. Les raisons sont très diversifiées.

C'est ainsi que nous avons reçu :

- 464 demandes de vérifications dans le cadre de la délivrance des extraits de casier judiciaire (modèle n°3 – métiers comprenant des contacts avec les enfants) ;
- 119 vérifications pour le Service Général du Renseignement et de la Sécurité de l'armée ;
- 105 vérifications pour la Sûreté de l'Etat ;
- 129 vérifications sollicitées par les huissiers de justice en matière de domicile.

e) La surveillance des libérés conditionnels

Une plateforme digitalisée (i+belgium) permet de recevoir, dans les 24 heures, des informations sur les condamnés libérés sous conditions. Les policiers de quartier sont chargés de la surveillance et du suivi de ces personnes. Ils doivent notamment :

- vérifier la réalité de la résidence du libéré conditionnel ;
- rappeler les conditions et, au besoin, les lui expliquer ;
- insérer dans le logiciel les informations relatives à de nouvelles infractions ainsi que le non-respect des conditions (+ la rédaction des PV nécessaires).

Actuellement, nous dénombrons 79 libérés conditionnels à Gembloux, 65 à Eghezée et 20 à La Bruyère, soit un total de 164 personnes à surveiller au sein de la zone de police.

f) Gestion des dossiers « Armes à feu »

En cette matière, les 3 policiers référents « armes » sont notamment chargés de faire passer les tests théoriques aux futurs acquéreurs (9 tests pour Eghezée, 1 pour La Bruyère et 45 pour Gembloux) et d'assurer les enquêtes de moralité (environ 200 enquêtes en 2021). Il s'agit d'un travail administratif assez lourd.

En 2021, la zone de police a reçu environ 235 « dossiers » relatifs aux armes. Les demandes émanent principalement du Gouvernement provincial qui sollicite des vérifications ou des enquêtes dans les domaines suivants :

- nouveaux acquéreurs d'armes à feu (enquêtes de moralité) ;
- vérification des armes (cartes européennes, modèles n°9) ;
- remise des modèles n°4 ;
- contrôle du stand de tir à Gembloux.

Les trois responsables reçoivent également les fiches « décès » transmises par les communes. Une vérification est réalisée dans le Registre Central des Armes et lorsque le résultat est positif, le policier doit prendre contact avec le(s) héritier(s) afin de régulariser la situation administrative des armes. En 2021, 229 fiches « décès » ont été réceptionnées (6 à Eghezée, 49 à La Bruyère et 174 à Gembloux).

g) Techno-prévention

Les réunions de « prévention des vols dans habitations » (communément appelées « réunions tupperware ») ont été réduites en raison de la pandémie. Dès lors, l'équipe composée d'un INPP (par ailleurs chef poste du service Proximité à Gembloux et mentor) et de 5 INP, a privilégié les activités en extérieur.

C'est ainsi que des opérations de marquages de vélos ont été organisées en collaboration avec ProVelo à Gembloux, sur le marché d'Eghezée, dans une école de La Bruyère, etc.



Les opérations de « marquage des remorques » aux entrées/sorties des parcs à conteneurs a également connu un beau succès.



L'équipe s'est également penchée sur la problématique de la « cybercriminalité ». Un groupe de travail a traduit le résultat des réflexions dans un exposé qui a été présenté au public pour la première fois le 23 novembre 2021. L'objectif principal consiste à donner des conseils pour éviter les arnaques sur internet et/ou les intrusions informatiques.

Une sensibilisation contre les vols dans véhicules est réalisée chaque année aux abords des cimetières (Toussaint) par le placement d'affiches qui reprennent des conseils de prévention.

La zone de police utilise volontiers les réseaux sociaux pour annoncer les actions entreprises par les conseillers en prévention. A noter également la très bonne collaboration avec des partenaires externes comme les administrations communales, l'ASBL ProVelo, le gouvernement provincial, etc.

h) Environnement / Urbanisme / Bien-être animal

Un membre du personnel « quartier », inspecteur principal, gère ces matières en assurant le suivi de certains dossiers ou en donnant des instructions aux collègues qui constatent des infractions.

L'inspecteur principal a rédigé 56 procès-verbaux en matière d'urbanisme, d'environnement et de bien-être animal ainsi que 18 fiches d'information (interventions qui ne nécessitent pas la rédaction d'un PV).

L'INPP a également participé au contrôle d'un élevage agricole en collaboration avec l'Unité de Bien-être animal et l'AFSCA et il a assisté le Département de la Police et des Contrôles (DPC) à trois reprises.

Il faut noter une augmentation sensible des dossiers de « dépôts de déchets clandestins » (40 dossiers en 2021 – 10 dossiers en 2020) suite au placement, par la Ville de Gembloux, de caméras fixes temporaires. Ces caméras peuvent être déplacées afin de cibler les endroits problématiques.

Le traitement de ces matières nécessite des connaissances particulières. L'INPP reste un « généraliste » mais participe régulièrement à des formations. Il a également développé un important réseau de personnes de contact (Service Public Wallonie, administrations communales, etc.). La collaboration avec ces différents services facilite la mise en place de contrôles planifiés et multidisciplinaires.

L'INPP est également « point de contact recrutement » pour les citoyens qui sont désireux « d'entrer à la police » et occupe la fonction de « mentor » pour les aspirants inspecteurs principaux.

2.1.5. Les autres missions



Les agents de quartier participent également aux actions de sécurisation, aux services d'ordre et aux contrôles routiers. Ils ont été sollicités pour effectuer des prestations au profit du Service Intervention (permanences mobiles, services appui, etc.) mais également au profit d'autres zones de police (renforts Hycap, patrouilles de surveillance suite aux inondations du mois de juillet, etc.).

Ils assurent également une garde « contactable/rappelable » tous les week-ends (du vendredi soir au lundi matin) et les jours fériés. Durant cette garde, ils sont susceptibles d'être rappelés au commissariat pour y assurer la surveillance d'un détenu, par exemple.

Les heures cumulées (1.608 hrs) dans le cadre de ces prestations représentent plus d'1 ETP par an.

2.1.6. La rédaction des procès-verbaux et des fiches d'information

En 2021, les agents de proximité ont rédigé 4.760 procès-verbaux.

Certains procès-verbaux sont rédigés en quelques minutes (vol d'un portefeuille), d'autres peuvent prendre beaucoup plus de temps car ils nécessitent des suites d'enquêtes (harcèlement, fraude informatique, coups et blessures, accidents avec délit de fuite, etc.).

1.443 fiches d'information ont été rédigées. Ces documents contiennent d'une part des renseignements qui n'ont pas nécessité la rédaction d'un procès-verbal et d'autre part les « EpolPlaintes » (www.police-on-web.be). Il s'agit d'un guichet digital sur le WEB mis à la disposition des citoyens pour une déclaration non urgente. La plainte est réceptionnée par la zone de police du lieu du domicile du plaignant et fait l'objet d'un traitement non urgent, uniquement pendant les jours ouvrables et pendant les heures de bureau. En 2021, la zone de police a reçu 176 « EpolPlaintes ».

2.1.7. Les formations

La zone de police encourage les membres du personnel à participer à différentes formations, que ce soit dans le cadre d'une mise à niveau ou d'un avancement barémique. Il peut s'agir de formations professionnelles pour s'adapter à son poste mais aussi pour acquérir de nouvelles compétences.

Certaines formations sont imposées. C'est le cas pour :

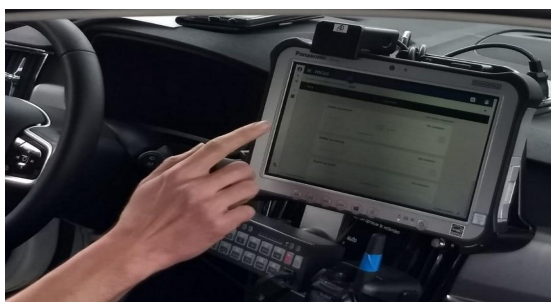
- « i+belgium » (suivi des libérés conditionnels) ;
- la réglementation relative à la tenue des registres de la population et des étrangers (notamment les enquêtes de domicile).

Certains policiers du Service Proximité sont formateurs :

- un INP formateur GPI 48 (formation et entraînement en maîtrise de la violence des membres du cadre opérationnel des services de police) ;
- un INPP formateur VIF (violences intrafamiliales) ;
- un CP formateur « i+belgium », « SAC » (sanctions administratives communales), fraude sociale au domicile, Office 365.

2.1.8. FOCUS

La digitalisation des procédures policières porte un nom : « FOCUS ». Cette plate-forme informatique est disponible sur PC, tablettes et smartphones. Elle contient plusieurs fonctionnalités qui peuvent aider les policiers dans leurs tâches journalières.



Devant se greffer au concept FOCUS, l'objectif du Service Proximité est de mettre en œuvre le projet WOCODO (contrôle des domiciles). Il s'agit d'une application qui permettra aux agents de quartier d'effectuer les enquêtes de domicile de manière totalement électronique (plus rapide et plus efficace). Un partenariat avec les communes a été mis en place. La suppression du papier entraîne également une réduction sensible de l'empreinte carbone et une importante baisse des coûts d'impression pour l'archivage physique.

2.2. LE SERVICE D'AIDE POLICIERE AUX VICTIMES

2.2.1. Nombre de dossiers traités

Année	Nbre de dossiers
2011	119*
2012	258
2013	242
2014	262
2015	254
2016	203
2017	251
2018	153**
2019	142***
2020	213
2021	245

* à partir du 01.07.2011 jusqu'au 31.12.2011

** baisse due aux congés de notre assistante sociale dans le cadre de sa grossesse

*** baisse due au congé de maternité de notre assistante sociale

2.2.2. Nature des interventions en 2021

Nature des interventions	Dossiers
Accident de la route	3
Agression	5
Aide et protection de la jeunesse	31
Aide sociale	8
Addiction	6
Avis à la famille	9
Différends familiaux (hors coups)	40
Escroquerie	5

Harcèlement	10
Incendie	1
Maladie mentale	8
Mœurs	26
Séparation/Divorce	20
Soutien face à un décès	17
Tentative de suicide/Suicide	15
Violence intrafamiliale	35
Vol avec violence	1
Vol dans habitation	15
Total	255

Concernant la nature des interventions, tout comme pour les années précédentes, il y a principalement 3 types de dossiers pour lesquels l'assistante sociale est intervenue plus particulièrement en 2021 :

- Violences intrafamiliales : 15,7 %
- Différends familiaux (hors coups) : 13,7 %
- Aide et protection de la jeunesse : 12 %

Comme chaque année, les dossiers de violences intrafamiliales sont des dossiers pour lesquels l'assistante sociale intervient régulièrement et consciencieusement.

Les différends familiaux sont des dossiers fréquents ; ils font partie du quotidien. Dans cette analyse, on distingue différend familial et violence intrafamiliale. Cette nuance est apportée lorsqu'il y a une dominance d'un partenaire sur l'autre. Lorsque la relation est inégale et que ces violences ont lieu depuis un certain temps, nous parlerons alors de violences intrafamiliales. Les situations liées à l'aide et à la protection de la jeunesse sont relativement importantes. Cette catégorie comprend les dossiers de mineurs en danger, indiscipline, fugues, etc. Les dossiers liés à un décès (annonces de mauvaises nouvelles, accidents mortels, suicides, etc.) restent, également et malheureusement, des dossiers fréquemment traités.

2.2.3. Données relatives aux victimes

Genre :

Masculin	84
Féminin	171
Total	255

Age :

Moins de 18 ans	45
Entre 18 et 65 ans	178
Plus de 65 ans	32
Total	255

Répartition des dossiers par commune :

Gembloux	135
La Bruyère	32
Eghezée	65
Autre commune	23
Total	255

Pour ce qui concerne les données relatives aux victimes, on note que les interventions du SAPV concernent une majorité de femmes (67 % - contre 33 % d'hommes). Cette observation n'est pas différente de celle des années précédentes. Au niveau de la répartition géographique, la plupart des victimes résident à Gembloux (54,5 % d'entre elles). Une partie importante des interventions ont également lieu sur Eghezée (24 %). Cette observation paraît logique compte tenu du nombre d'habitants répartis sur les différentes communes.

Le SAPV intervient aussi pour des personnes de communes extérieures. Cela s'explique par le fait que qu'elles ont majoritairement été victimes de faits qui se sont produits sur notre zone ou qu'elles sont venues déposer plainte auprès de l'accueil de notre Zone.

Enfin, un rôle de garde étant instauré, notre assistante sociale intervient également, ponctuellement, sur les communes de ces zones (voir ci-dessous).

2.2.4. Origine de la demande

Dossiers orientés par un policier de la zone pour une prise en charge :

Rappels	10
Intervention	142
SLR	23
Proximité	40
Accueil	25

Autres demandes

Victime ou ses proches	12
Autre zone de police	3

Total	255
--------------	------------

Il est normal d'observer que les interventions prises en charge par le SAPV sont orientées, pour une majorité de cas, par le Service Intervention (57 %). Ce sont en effet des acteurs de première ligne qui interviennent en temps de crise, lors de situations de victimisation.

Cette année, l'assistante sociale été rappelée 10 fois en dehors des heures de service. A savoir : 3 fois par notre Zone, 4 fois par la ZP « Entre Sambre-et-Meuse », 2 fois par la ZP « Sambreville-Sombreffe » et 1 fois par ZP des « Arches ».

2.2.5. Types d'interventions/Missions

1 intervention	145
Entre 2 et 5 entretiens	90
Plus de 5 entretiens	20
Total	255

Les missions du SAPV sont principalement l'accueil, l'écoute, la première assistance et l'information. La mission de relais est également très importante.

Le service d'assistance policière aux victimes étant un service de première ligne, ne faisant pas de travail de type thérapeutique, seulement 9 % des victimes bénéficieront d'un suivi de plus longue durée.

En ce qui concerne la durée de l'intervention, 56% des victimes consultent le service à une seule reprise tandis que 35% d'entre elles auront besoin de plusieurs entretiens afin de régler leur situation au mieux.

L'intervention du SAPV en temps de crise est importante mais, ne faisant pas de travail thérapeutique, l'assistante sociale ne manque pas de clarifier les situations avec les victimes et/ou proches. Cela permet une orientation relativement rapide vers un service spécialisé.

Ceci explique que 145 dossiers ont nécessité uniquement une intervention, une première écoute et un premier soutien. Toutefois, cela ne veut pas dire que l'intervention de l'assistante sociale se termine : plusieurs reprises de contacts sont automatiquement effectuées afin de s'enquérir de l'évolution de la situation ainsi que du besoin éventuel des victimes de la rencontrer à nouveau.

Voici une liste, non exhaustive des partenaires vers lesquels sont orientées les victimes :

- Service d'accueil des victimes du parquet
- Service d'aide aux victimes de la région wallonne
- Service d'aide à la jeunesse
- Service de protection judiciaire
- Service de santé mentale de la ville de Gembloux
- Centres PMS
- Maisons d'accueil pour femmes en difficulté
- Maisons d'accueil pour hommes en difficulté
- Maisons d'accueil pour familles en difficulté
- Espace papillon spécialisé dans le deuil chez les enfants
- CPAS
- Pompes funèbres
- Centres de plannings familiaux
- Notaires
- Avocats
- Service « un pass dans l'impasse » spécialisé dans la problématique du suicide
- ...

2.2.6. Mission d'information des fonctionnaires de police

Au quotidien, lors des réunions matinales avec le Service Intervention, l'assistante sociale communique des informations en lien avec l'assistance policière aux victimes (nouvelles circulaires, fonctionnement interne, etc.).

Notre assistance sociale se montre également extrêmement disponible envers les fonctionnaires de police pour toute question ou interpellation concernant l'assistance aux victimes ou l'aide sociale en général.

2.2.7. Enquêtes familiales

Depuis octobre 2017, l'assistante sociale a reçu comme mission supplémentaire de réaliser les enquêtes sociales/familiales en collaboration avec l'agent de quartier territorialement compétent. Ensemble, ils réalisent l'enquête et l'assistante sociale rédige le rapport (rapport détaillé + dossier photos). L'agent de quartier fait un procès-verbal relatant les données BNG et ISLP concernant la famille. La collaboration entre SAPV et les agents de quartier est bénéfique. En 2021, 26 enquêtes sociales ont été réalisées.

2.2.8. Activités diverses

- Réunions de coordination avec les différents services d'aide aux victimes de l'arrondissement de Namur.
- Supervisions encadrées par Madame Allaey, psychologue au stressteam.
- Le 03.12.2021 : formation sur la procédure en cas de séparation/divorce, organisée par les assistantes sociales du fédéral et dispensée par Maître Bee MARIQUE, avocate.

Il est évident que suite aux mesures sanitaires liées au « Covid-19 », certaines formations ont été annulées et d'autres n'ont finalement pas été organisées.

2.2.9. Perspectives pour 2022

- Continuer à assurer une bonne gestion des dossiers individuels.
- Suivre des formations sur diverses problématiques.
- Poursuivre la collaboration avec les SAPV des différentes zones de police (SamSom, SaMeu, Les Arches). En effet, cet accord permet de faire preuve de plus de disponibilité en étant de garde une semaine sur 4. De plus, dans l'éventualité où l'une d'entre elles tombe malade ou autre, il y a un soutien mutuel et des solutions sont rapidement trouvées.

2.3. LE SERVICE INTERVENTION

2.3.1. Liminaire

Le Service Intervention, basé au commissariat central de Sauvenière, est composé, au 1er janvier 2021, de 30 inspecteurs, de 3 inspecteurs principaux, d'une assistante sociale (SAPV), d'une assistante administrative et d'un commissaire de police.

Les missions prioritaires du Service Intervention telles que définies dans la Circulaire PLP 10 restent bien évidemment la mise en place d'équipes d'intervention permanentes.

Celles-ci sont prioritairement chargées d'apporter une réponse adéquate aux appels 101 nécessitant une intervention policière sur place dans les plus brefs délais (interventions urgentes). Hors intervention urgente, elles sont également appelées à donner la suite voulue, dans les meilleurs délais et si cela est nécessaire, aux demandes d'intervention non urgentes leur adressées.

Hormis ces missions d'intervention, les membres du personnel sont tenus de participer à des missions de circulation (planifiées ou non), des activités de prévention, des services d'ordre locaux ou extérieurs à la zone de police, des formations (internes et externes), etc. Les membres du personnel disposent dans leur emploi du temps de journées destinées à leur administration (rédaction de procès-verbaux, rapports, documents, etc.).

2.3.2. Mission prioritaire

En 2021, les membres du Service Intervention ont presté 33.156 heures de permanences mobiles. À cette occasion, les équipes sont actives sur les communes de Gembloux, Eghezée et La Bruyère. Plus de 3.000 procès-verbaux ont été rédigés par les membres du service.

L'année 2021 a été très compliquée pour le Service Intervention. Outre la situation sanitaire et ses conséquences sur l'organisation du travail, plusieurs membres du personnel ont quitté la zone. Certains d'entre eux n'ont pu être remplacés immédiatement (congé sans solde, participation à la formation de promotion au cadre moyen, ...).

De plus, durant six mois, la direction du service a été assurée par un inspecteur principal et un commissaire (au lieu de trois inspecteurs principaux auparavant). Grâce au renfort des autres services opérationnels et à la grande disponibilité des membres du personnel, les pauses de permanence mobile ont toujours pu être assurées.

2.3.3. Missions préventives

Hormis les patrouilles réalisées lors des permanences mobiles, les équipes du Service Intervention sont tenues de réaliser d'autres surveillances, telles que les surveillances des habitations des vacanciers et des demandes plus ponctuelles relatives à des problèmes de sécurité (avérés ou non).

En 2021, le service a reçu 111 formulaires de demande de « surveillances habitations vacances » ; 585 passages ont été effectués.

Par ailleurs, 29 « besoins de sécurité » (points critiques à surveiller pendant un mois) ont été enregistrés et 810 passages réalisés en lien avec ces demandes.

2.3.4. Services d'ordre

En 2021, 365 heures de prestation ont été dédiées à la gestion des services d'ordre intra et extra zone de police (295 SO en interne et 70 SO en externe). Ce chiffre demeure assez peu élevé eu égard à la situation sanitaire actuelle.

2.3.5. Contrôles routiers

Sont visés dans cette rubrique, les contrôles routiers planifiés hors permanences mobiles.

En 2021, le Service Intervention a presté 20 heures de contrôle, auxquelles il faut ajouter les contrôles routiers exécutés pendant les permanences mobiles.

2.3.6. Formations et maîtrise de la violence

En 2021, les membres du Service Intervention ont suivi 677 heures de formation :

- 57 heures au sein de la zone de police ;
- 620 heures en externe zone de police.

Le commissaire responsable du service a lui suivi 80 heures de formation.

2.3.7. Perspectives

L'année 2022 sera d'abord marquée par le renforcement de la direction du Service Intervention (engagement d'un inspecteur principal en janvier 2022 et de deux autres en mai 2022 au plus tôt). La collaboration entre ceux-ci et le commissaire du service se poursuivra et s'améliorera notamment par la tenue de réunions et de groupes de travail.

Une attention particulière sera donnée à la modernisation des pratiques de travail (briefings et bulletins de service informatisés, utilisation de l'outil FOCUS, etc.).

Le recrutement et la sélection des futurs membres du service ainsi qu'à l'évaluation des membres du personnel feront aussi l'objet d'une attention particulière.

Par ailleurs, un point d'honneur sera mis au maintien et à la poursuite de la saine collaboration avec tous les services de la zone de police.

Le responsable du service poursuivra son engagement en matière de planification d'urgence en suivant des formations et en répercutant l'information auprès des membres du personnel opérationnel de la zone de police.

2.4. LE SERVICE POLICE ADMINISTRATIVE / CIRCULATION

2.4.1. Direction – Police Administrative

Outre la gestion quotidienne de son service, l'officier en charge du Service est principalement chargé de la gestion du suivi du dossier relatif aux radars fixes, ainsi que de la gestion des dossiers de location du Lidar, le tout en partenariat avec le SPW.

Il participe très fréquemment à diverses réunions en visioconférence ou présentiel (SPW, DCA, réunions préalables à des chantiers, Commissions Consultatives de Circulation Routière, ...).

Ses tâches quotidiennes consistent aussi à analyser et à remettre de très nombreux avis dans le cadre de la délivrance d'arrêtés de police et pour l'organisation d'événements à la demande des administrations communales.

2.4.2. Encadrement de manifestations et services d'ordre

Le Service Circulation a encadré plusieurs manifestations diverses (jogging, cérémonies protocolaires, services « marché », Hycap, courses cyclistes, services d'ordre pour manifestations ou festivités locales, ...).

2.4.3. Contrôles de vitesse (radar répressif)

Nombre de contrôles en 2021 : 199 (pour un total de 445 heures de prestation).

Nombre de véhicules contrôlés : 106.995 véhicules.

Nous disposons d'une convention avec le CRT (centre régional de traitement des PV pour excès de vitesse) pour la transmission de nos fichiers et la rédaction de nos procès-verbaux découlant des contrôles radar réalisés par notre Service Circulation. Cette convention est mise en application depuis le mois d'Avril 2020.

En 2021, le CRT a rédigé 6.221 PV d'excès de vitesse pour notre zone.

2.4.4. Contrôles d'alcoolémie

- Nombre de véhicules contrôlés : 178
- Nombre de pré-tests réalisés à l'aide du « sampler » : interdiction d'utilisation compte tenu des mesures sanitaires Covid
- Nombre total d'ETT-ETM : 178
- Nombre d'ETT « safe » n'ayant pas donné lieu à un P.V. : 161
- Nombre d'ETT « alerte » : 1
- Nombre d'ETT « positif » : 16

Les 492 heures consacrées aux contrôles réalisés dans le cadre de la lutte contre la conduite sous influence sont principalement prestées par le Service Circulation mais pas uniquement car ces contrôles impliquent aussi, de manière transversale, d'autres services de la zone.

2.4.5. Analyse des P.V. « accidents de roulage »

En ce qui concerne les accidents s'étant déroulés sur la zone de police, nous en déplorons 335 contre 250 en 2020.

Ce chiffre de 335 accidents est ventilé comme suit :

- 238 accidents dégâts matériels ;
- 94 accidents avec lésions corporelles (129 personnes blessées) ;
- 3 accidents mortels.

Ce même chiffre de 335 accidents est ventilé comme suit par communes :

- Gembloux : 186
- Eghezée : 105
- La Bruyère : 44

Le nombre d'accidents sur la zone a augmenté. L'évolution de la crise sanitaire et des mesures de déconfinement ont probablement eu une incidence sur le nombre de véhicules sur les routes et donc un risque accru d'accidents par rapport à l'année précédente pendant laquelle nous avons connu certaines mesures de « lockdown ».

Nous déplorons malheureusement 3 accidents avec mort d'homme (2 en 2020).

2.4.6. Gestion des véhicules saisis

En 2021, le service a géré 49 dossiers de saisie pour défaut d'assurance contre 58 pour 2020. Sur ces 49 saisies, 21 véhicules ont été remis au Finshop de Gembloux (SPF Finances) et 28 véhicules ont été régularisés.

2.4.7. Divers

Le Service Circulation prend part à diverses réunions qui touchent de près ou de loin à la mobilité et ou la sécurité routière :

- commissions consultatives circulation routière (CCCR) ;
- plan communal de mobilité ;
- commissions provinciales circulation routière (CPCR) ;
- réunions avec les services « mobilité » des différentes administrations communales ;
- réunions IBSR ;
- réunions avec l'Agence Wallonne pour la Sécurité Routière (AWSR) ;
- Etats Généraux de la Sécurité Routière ;
- réunions de coordination avec la police fédérale ;
- réunions chez Monsieur le Gouverneur de la province dans le cadre notamment des courses cyclistes et des rallyes.

Plusieurs membres du Service Circulation ont effectué des permanences mobiles afin de prêter assistance au Service Intervention.

2.5. LE SERVICE CONTRÔLE INTERNE / GESTION & DEVELOPPEMENT

2.5.1. Contrôle interne

En 2021, 39 dossiers ont concerné le service Contrôle interne :

a) Comité P / AIG : 4 dossiers

- 1 courriel de l'AIG (dossier initié en 2020 et clôturé en 2021) dénonçant un refus d'acter, un manque de connaissance professionnel et des propos racistes.
- 1 courriel du Comité P nous informant de ses conclusions dans un dossier de plainte de 2020.
- 1 dossier de plainte en matière de roulage.
- 1 demande de renseignements suite à une plainte pour orientation du dossier.

Après traitement, 1 dossier a abouti à la sanction disciplinaire légère du blâme, 1 dossier a été jugé non fondé, 1 dossier a été jugé non établi à suffisance et 1 dossier est toujours en cours.

b) Plaintes de citoyens : 10 dossiers

- 1 courriel de plainte d'un citoyen concernant le comportement jugé inadéquat dans le cadre d'une constatation d'une infraction de roulage.
- 1 courriel d'un médecin de garde considérant que les 2 INP lui demandant de se déplacer pour un constat de coups ont abusé de leur autorité et ont tenu des propos intimidants.
- 1 plainte d'une compagne d'un policier relatif à un différend conjugal et à des dégradations volontaires.
- 1 courriel de plainte affirmant de la négligence dans le suivi d'un PV d'accident de roulage blessé avec délit de fuite.
- 1 courriel de plainte affirmant de la négligence dans le cadre d'une intervention pour 1 accident de roulage dégâts matériels.
- 1 courriel de plainte d'une avocate concernant une intervention pour tapage nocturne et la gestion d'une personne présentant des troubles psychiatriques.
- 1 courriel de plainte pour un présumé refus d'acter.
- 1 courriel de plainte pour une intervention en matière de roulage.
- 1 courriel de plainte pour une intervention jugée violente à l'égard d'une mineure d'âge.
- 1 courriel de doléance jugeant la prise en charge de plusieurs plainte non sérieuse.

Les 10 plaintes proviennent de 10 citoyens différents. Tous les dossiers sont clôturés et ont donné lieu aux conclusions/décisions suivantes :

- 1 plainte a abouti à la rédaction d'une note de fonctionnement.
- 2 plaintes ont abouti à une remarque verbale.
- 2 plaintes ont été jugées non-fondées.
- 4 plaintes ont abouti à une conclusion d'absence de dysfonctionnement.
- 1 plainte a abouti à une conclusion d'absence de fautes.

c) Dossiers judiciaires : 5 dossiers

- 1 dossier à charge d'un policier pour des faits de menaces (non-membre de la zone).
- 1 dossier de rébellion à l'encontre de 2 collègues de notre zone de police.
- 2 dossiers de menaces verbales dont l'un à l'encontre de nos services et le second à l'encontre d'un service de la Région Wallonne.
- 1 dossier à charge d'un policier pour des faits de violences intra-familiales (non-membre de notre zone).

d) Dysfonctionnements internes : 10 dossiers

- 1 dossier relatif à des manquements dans la gestion d'un dossier judiciaire.
- 1 dossier relatif la consultation de banques de données police à des fins privées.
- 1 dossier relatif à l'utilisation du matériel à des fins privées.

- 1 dossier relatif à une erreur dans l'encodage d'un signalement.
- 1 dossier relatif à du retard dans la gestion d'un dossier SAC.
- 1 dossier a abouti à la sanction disciplinaire légère du blâme.
- 1 dossier a abouti à la signification d'une note de fonctionnement.
- 3 dossiers ont abouti à des remarques verbales.

e) Fiche de responsabilité individuelle : 10 fiches

Fin du mois de septembre 2021, afin de sensibiliser chaque membre de la zone à l'utilisation du matériel mis à sa disposition en personne prudente et raisonnable, le Chef de Corps a souhaité mettre en place un système de fiche de responsabilité individuelle. Il est demandé à tout collègue perdant, endommageant, détruisant une pièce de matériel qui lui est confiée de transmettre un rapport au Chef de Corps avec une copie à son chef de service.

Depuis l'entrée en vigueur de ce système, 10 rapports ont été transmis au Chef de Corps. Trois fautes légères ont été imputées aux collègues impliqués, sur un total de 10 fiches rédigées :

- 4 fiches pour accidents de roulage.
- 4 fiches pour du matériel endommagé.
- 1 fiche pour perte de matériel.
- 1 fiche pour vol de matériel par une personne extérieure.

f) Dossiers relatifs aux excès de vitesse et aux infractions de roulage : 4 dossiers

- 2 procès-verbaux pour des excès de vitesse avec un véhicule de service non justifiés.
- 2 amendes pour non-paiement du stationnement.

En cas d'infraction de roulage non justifiée, il est demandé au conducteur de s'acquitter des éventuelles amendes à payer.

g) Dossiers de roulage impliquant un policier non-membre de la zone : 1 dossier

- 1 dossier relatif à un accident de roulage dégâts matériels avec délit de fuite.

En conclusion, la gestion et le traitement de l'ensemble de ces dossiers ont, dans certains cas, donné lieu à l'ouverture d'une procédure administrative.

Voici ce que nous pouvons indiquer pour l'année 2021 :

- 2 enquêtes préalables ont été réalisées.
- 2 procédures disciplinaires ont été menées et ont débouché sur la prononciation de la sanction légère du blâme.
- 2 notes de fonctionnement ont été adressées à des policiers.
- 5 remarques écrites ont été adressées à des policiers.
- 1 remarque orale a été adressé à un policier.
- 3 imputations de fautes légères en matière de responsabilité civile ont été décidées.

Le rapport annuel 2021 relatif aux plaintes et dossiers traités par le service Contrôle Interne a été envoyé au Comité P et à l'AIG et ce, via l'application informatique KLFP.

De plus, le compte-rendu des différentes décisions disciplinaires (sanctions disciplinaires et classements sans suite après rapport introductif) a été transmis au Conseil de discipline.

Le rôle du service Contrôle interne consistant également à souligner ce qui se déroule bien, 7 lettres de félicitations/remerciements provenant de citoyens et d'autres services de police ont été reçues en 2021 à l'attention des membres du personnel de notre zone de police.

D'autres part, 28 lettres de félicitations (dont certaines font suite aux courriers évoqués ci-dessus) ont été adressées par le Chef de Corps ou les membres de la direction aux membres du personnel concernés et classées dans leur dossier personnel.

2.5.2. Gestion et développement

Durant l'année 2021, l'Officier en charge de la Gestion et du développement a participé à diverses (in)formations : Caméra ANPR – application AMS ; Webinaire UWVC : rencontre des DPO ; Signature électronique.

L'Officier a aussi procédé aux devoirs suivants :

- L'encodage de nouvelles banques de données à caractère personnel existantes dans le RegPol (registre des activités de traitement).
- Participation à la plate-forme DPO de l'arrondissement judiciaire de Namur (réunions trimestrielles).
- Mise en place de l'application pour la réalisation des enquêtes moralité pour les candidats GPI.
- EMA (enquêtes de moralité candidats GPI) :
- Réalisation de 31 enquêtes approfondies de milieu et des antécédents de candidats au sien des services de police.
- Réponse de 3 demandes de renseignements pour des zones de police.
- Rédaction de 49 PV des comités de direction.
- Participation à l'élaboration de la formation « traitement de l'information policière opérationnelle par le cadre Calog ».
- 11 courriels relatifs à des notes de services, bonnes pratiques, rappel de procédure, synthèse de notes du Parquet, ...
- Analyse des faits par semaine.
- Demandes de « logging control »
- Réponse au questionnaire morphologique 2020.
- Vérifications mensuelles des fiches privations de liberté.
- Participation à différentes réunions administratives.

En outre, cet Officier participe également aux services de garde OPA et OPJ (82 jours en 2021), ce qui l'amène à réaliser et à prendre part à des missions de police administrative et de police judiciaire, par exemple une intervention concernant un incendie d'immeuble et une autre concernant l'organisation d'une Rave-party.

2.6. LE SERVICE D'ENQUÊTE (SLR) ET ORDRE PUBLIC

2.6.1. Nombre d'arrestations

159 personnes ont été privées de liberté et inscrites au livre d'écrou (181 en 2020) dont :

- Arrestations judiciaires : 95 (99 en 2020) ;
- Arrestations judiciaires mineurs : 05 (06 en 2020) ;

soit 100 arrestations judiciaires (105 en 2020) et 59 arrestations administratives (76 en 2020).

2.6.2. Arrestations administratives : analyse

26 personnes ont été privées administrativement pour ivresse publique (38 en 2020). Des solutions alternatives sont recherchées pour éviter au maximum le placement en cellule de dégrisement mais celles-ci ne sont pas toujours réalisables.

15 personnes ont été privées de liberté pour troubles de l'ordre public ou parce qu'ils s'apprêtaient à commettre une infraction.

09 personnes ont été interpellées dans le cadre d'une procédure de mise en observation (personne malade mentale) - (4 en 2020).

10 interpellations d'étrangers en situation irrégulière sur le territoire Belge ont été effectuées sur le territoire de notre Zone de Police (24 en 2020).

La présence de « transmigrants », principalement d'origine Erythréenne, reste stable (présence d'environ 8 personnes à LA BRUYERE et une trentaine à GEMBLOUX). Ces ressortissants étrangers ont toujours l'intention de se rendre en Angleterre via les aires autoroutières mais certains seraient à présent enclins à régulariser leur situation en Belgique.

Nous gardons des contacts avec les comités de citoyens qui encadrent ces personnes.

Le suivi de ces « transmigrants » est régulièrement analysé en collaboration avec la police Fédérale (DirCo).

2.6.3. Arrestations judiciaires : analyse

Mandats d'arrêt : 10 individus ont été placés sous mandat d'arrêt (11 en 2020) :

- 02 pour des ventes de stupéfiants ;
- 02 pour des faits de mœurs ;
- 03 pour des vols avec violence ;
- 03 pour des vols qualifiés dans habitations.

03 suspects ont été mis à disposition du Parquet de Namur et ont fait l'objet d'une procédure de comparution rapide devant le tribunal Correctionnel.

Globalement, les motifs des arrestations judiciaires sont principalement :

- 18 interpellations relatives à des personnes signalées en BNG à rechercher pour auditions SALDUZ 4 ;
- 13 dans le cadre de VIF (Violences intrafamiliales) ;
- 11 pour détentions et trafic de stupéfiants ;
- 10 dans le cadre de vols avec violences ;
- 09 dans le cadre de vols qualifiés dans habitations ;
- 09 dans le cadre de vols simples ;
- 05 dans le cadre de coups et blessures volontaires (bagarres) ;
- 05 dans le cadre de rébellion ;
- 05 dans le cadre de faits de mœurs ;
- 03 dans le cadre d'une ordonnance de capture.

Les autres arrestations ont été exécutées pour des faits de contrefaçons, agissements suspects, ...

2.6.4. Centre MENA

Nos services ont rédigé 322 fiches d'information relatives principalement à l'indiscipline de mineurs étrangers qui n'étaient pas rentrés au centre pour 22h00 comme prévu.

07 dossiers de fugues de longue durée ont été établis par nos services.

04 dossiers de coups et blessures entre mineurs étrangers ont été rédigés. Ce sont majoritairement des ressortissants en provenance de l'Afghanistan qui ont été impliqués dans ces dossiers.

2.6.5. Contrôles multidisciplinaires (Lois Sociales, Auditorat du Travail, ...)

Deux contrôles de grande ampleur ainsi que trois autres de moindre envergure ont été réalisés dans divers établissements (Horeca – Commerces – Car-Wash) en appui de différents services du contrôle des Lois Sociales sous l'égide de l'Auditorat du Travail.

Nous soulignons la parfaite collaboration avec ces services.

2.6.6. Divers

a) Auditions TAM (auditions de mineurs)

14 auditions TAM et 08 auditions spécifiques « mineurs » ont été réalisées par nos trois collaborateurs formés à ce type de devoirs.

b) Dossiers ECO-FIN

Le nombre de dossiers ECO-FIN est resté stable (+/- 40 dossiers). Ce sont principalement des dossiers ouverts suite à des faillites.

Le volet économique de la crise COVID pourrait faire augmenter ce type de dossier dans un proche avenir.

c) Dossiers « Escroqueries sur internet »

Le nombre de dossiers de fraudes informatiques ou d'escroqueries via internet ne cesse d'augmenter.

Nous soulignons la masse de travail de recherches que nécessitent ces dossiers et l'excellent travail effectué dans le domaine par notre collaborateur ICT recruté récemment dans notre service avec les moyens techniques qui lui sont attribués.

d) Dossiers « Stupéfiants »

Ces derniers temps, même si la majorité des dossiers de stupéfiants sont liés à la consommation et la vente de « drogues douces » (Marijuana-Cannabis), nous constatons une augmentation de dossiers pour la consommation et la vente de cocaïne.

Nous sommes également confrontés à un développement de cultures de plants de cannabis (cannabicultures) dans des hangars installés sur le territoire de notre zone de police. La Province de Namur dans son ensemble connaît le même phénomène.

En 2021, environ 2.500 plants de cannabis ont été saisis et détruits par notre service, avec l'appui de la protection civile.

Les enquêtes en cette matière ont été menées en collaboration avec nos collègues de la PJF Namur et des services d'enquête de zones de police limitrophes.

e) Dossiers « Terrorisme – Radicalisme – Extrémisme »

Nous continuons à suivre les différentes entités connues en matière de Terrorisme mais principalement pour des motifs liés au Radicalisme. Une attention particulière est donnée au milieu des mouvements extrémistes tant de droite que de gauche.

De même, nous sommes attentifs aux supporters à risques des clubs de football qui se déplacent dans les installations des 2 clubs jouant en Nationale (Meux et Aische-en-Refail).

Une intervention délicate a été nécessaire début d'année à EGHEZEE (Aische-en-Refail) pour déloger une ZAD qui s'y installait.

Des réunions sur le sujet entre différents services sont suivies en distanciel et nous entretenons des contacts avec nos collègues spécialisés en la matière (ministère de l'Intérieur – OCAM – DGJ Terro – SGRS – Sûreté de l'Etat).

2.7. DIRECTION DU PERSONNEL ET DE LA LOGISTIQUE

2.7.1. Evolution du personnel

a) Etat du personnel et situation par genre

A la fin de l'année 2020, le personnel opérationnel s'élève à 79 (norme KUL de 2003 : 79,4) et le personnel Calog à 14,5 (ETP).

A la fin de l'année 2021, le personnel opérationnel s'élève à 80 et le personnel Calog à 13,5 (ETP).

La zone n'a plus de personnel détaché.

b) En matière de NAPAP (non-activité préalable à la pension) : 1 INPP et 2 INP.

c) En matière de temps partiels (congé parental et semaine de 4 jours) :

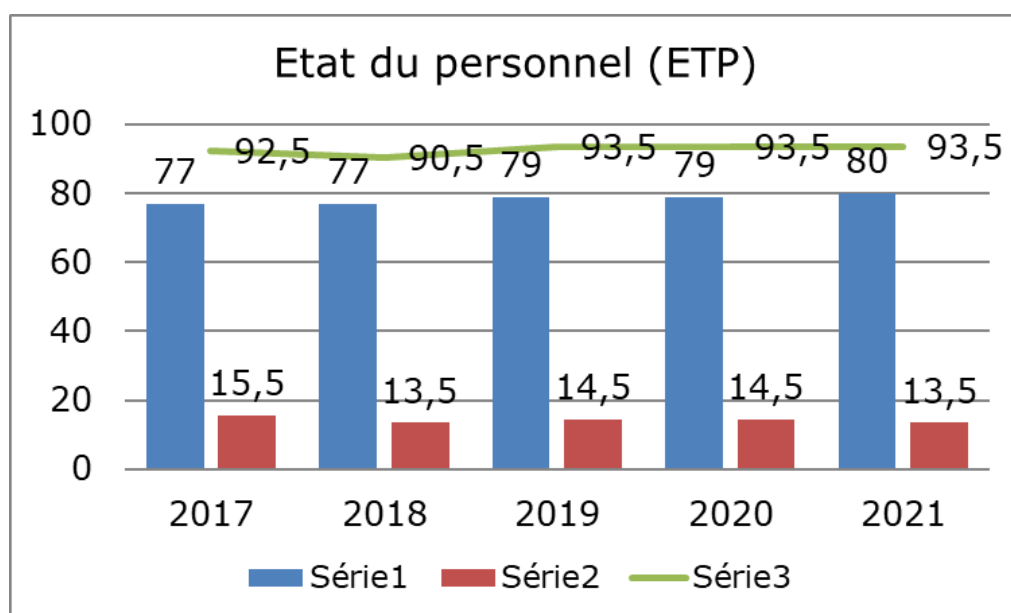
- 1 INP (Proximité) et 1 INP (SLR) ;
- 5 Calogs.

d) Incapacités de longue durée :

- 3 INP Proximité ;
- 2 INP Intervention.

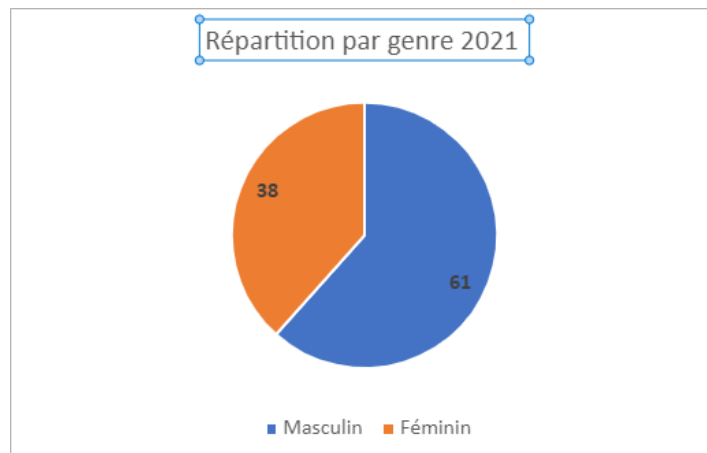
e) Absences diverses :

- 1 INP (Intervention) est en absence de longue durée pour raisons personnelles depuis octobre 2021 ;
- 1 INPP (Circulation) est en formation ACP depuis mars 2021 ;
- 2 INP (Intervention) sont en formation AINPP depuis octobre 2021.



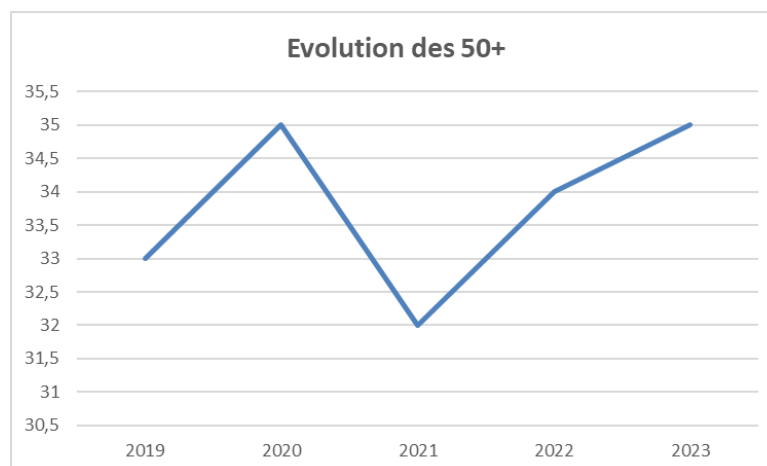
f) Situation par genre :

Vu l'évolution du nombre de membres du personnel féminin, il nous paraît intéressant de présenter cette donnée et d'en voir l'évolution dans les années futures :



2.7.2. Evolution de la classe d'âge des 50+

Tenant compte de l'allongement des carrières, l'évolution de la classe d'âge des 50+ de la zone devient une donnée pertinente.



2.7.3. Cycles de mobilité

Cycles	Demandes	Départs	Places ouvertes
202101	1 INP 1 INPP	1 INPP	/
202102	/	/	/
202103	1 INP 1 ACP	1 INP 1 ACP	1 INP Inter (ES 01/11/21) 2 INPP Inter (1 ES 01/01/22) 1 niveau C (ES 01/01/22)
202104	/	/	3 INP Inter (ES 01/03/22)
202105	2 AINPP	En cours	1 INP Inter (ES 01/05/22) 1 INPP Proxi (ES 01/05/22) 2 INPP Inter (ES 01/07/22)

2.7.4. Thématiques GHR

a) Covid-19

L'année 2021 est malheureusement à nouveau marquée par la crise sanitaire.

L'impact sur le personnel et la gestion de ressources humaines est très important (gestion des règles changeantes, des quarantaines, des cas contact, des congés prophylactiques, du testing, ...).

Voir infra pour l'impact de la crise en termes de congés et d'investissements.

Le télétravail obligatoire pour les Calogs a dû être mis en place en avril 2021 puis en novembre 2021 (toujours actuellement en cours). Avec les difficultés organisationnelles, logistiques et émotionnelles que cela implique.

Le temps de la crise devient vraiment long et difficile à gérer au quotidien.

b) Diversité



Notre zone de police reste sensibilisée en matière de diversité tant au niveau des ressources humaines que dans nos relations avec la population, avec notre policière de référence.

La zone poursuit sa collaboration avec l'entreprise de travail adapté Gembloutoise « Les Dauphins » pour des travaux de jardinage, mais également pour le nettoyage des vitres du commissariat. Cela permet de contribuer, à notre échelle, à la réinsertion socio-professionnelle de personnes présentant un handicap.

c) Bien-être au travail

2021 a marqué le passage à un nouveau SEPPT suite à une procédure de marché public. La zone de police travaille désormais avec Cohezio.

La plateforme informatique, les examens périodiques, les délais de convocation sont vraiment les avantages de cette nouvelle collaboration.

Nous devons toutefois déplorer le manque de réactivité du médecin du travail pour les questions COVID (même si nous comprenons la surcharge de travail qu'il rencontre) et son absence aux CCB.

La qualité du travail de notre conseiller en prévention de niveau 2 peut toujours être soulignée, ainsi que la bonne collaboration avec le conseiller en prévention de niveau 3. Ce soutien est indéniable pour le service DPL et contribue aux mesures de Bien-être pour l'ensemble du personnel de la zone (voir infra les principales actions).

d) Environnement

Une sensibilisation régulière du personnel en matière consommation d'énergie (éclairage, chauffage, ...) et de chasse au gaspillage est poursuivie.

e) Service DPL

Le **suivi des tâches** du service DPL se poursuit « on line » via Teams. A certaines occasions, des réunions plus informelles sont tenues afin d'évaluer également la motivation et le bien-être des membres de l'équipe.

Le logiciel de gestion du courrier entrant et sortant « iA.Docs » sera implémenté en 2022 pour la gestion du courrier administratif afin d'améliorer encore le suivi des dossiers et fonctionner en « paperless ».

Une réflexion sera également menée en 2022 sur la mise en place de la signature électronique pour les documents administratifs.

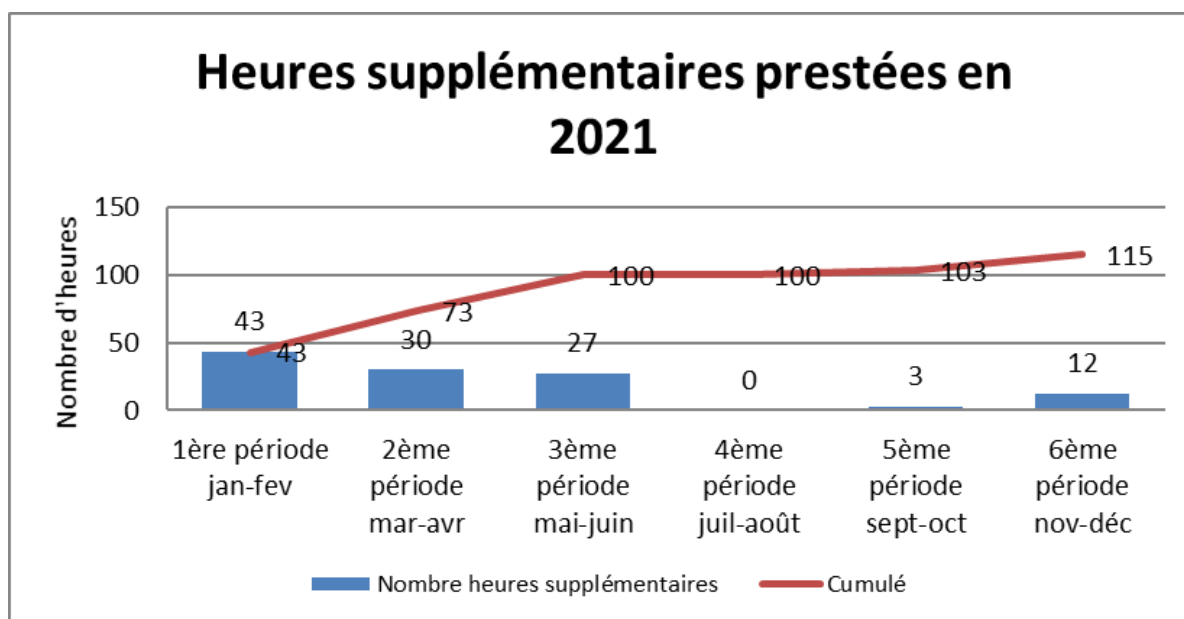
Les « **check-lists** » DPL reprenant l'ensemble des procédures RH et logistiques mises en place au sein du service sont mises à jour et à disposition de l'équipe via Teams.

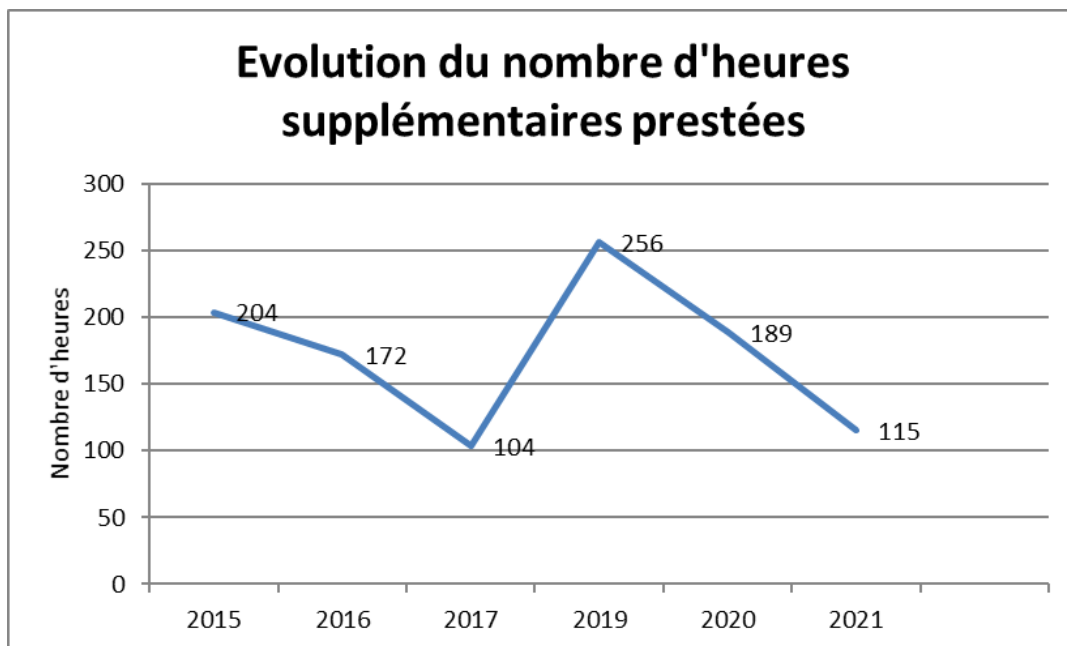
La **description et profils de fonctions** pour l'ensemble des postes de la zone a été finalisée et sera prochainement soumise au CCB.

La **planification** des prestations (Intervention) et des entrainements de MDLV (maîtrise de la violence) se fait dans le Galop et donne satisfaction.

2.7.5. Prestation du personnel

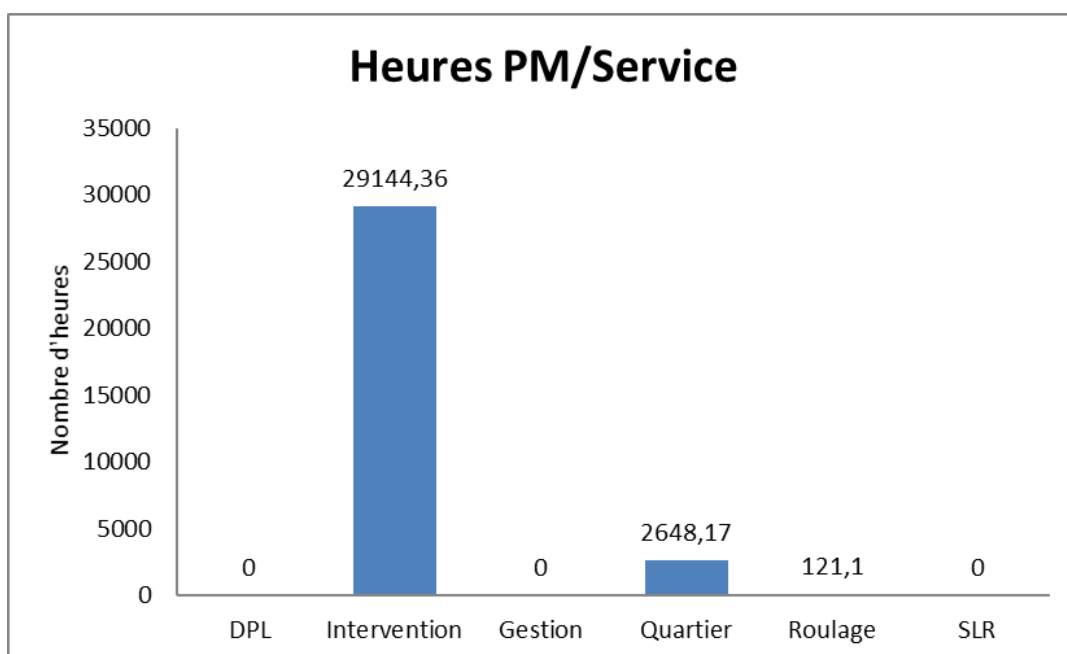
a) Heures supplémentaires





b) Heures de WE et heures de prestation en PM (permanence mobile)

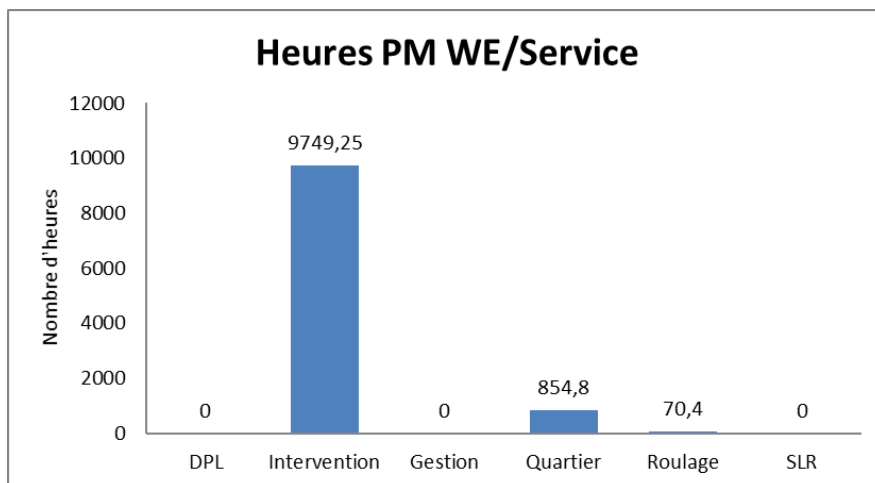
31.913 heures de prestation en PM dont 10.674 heures de WE en PM.



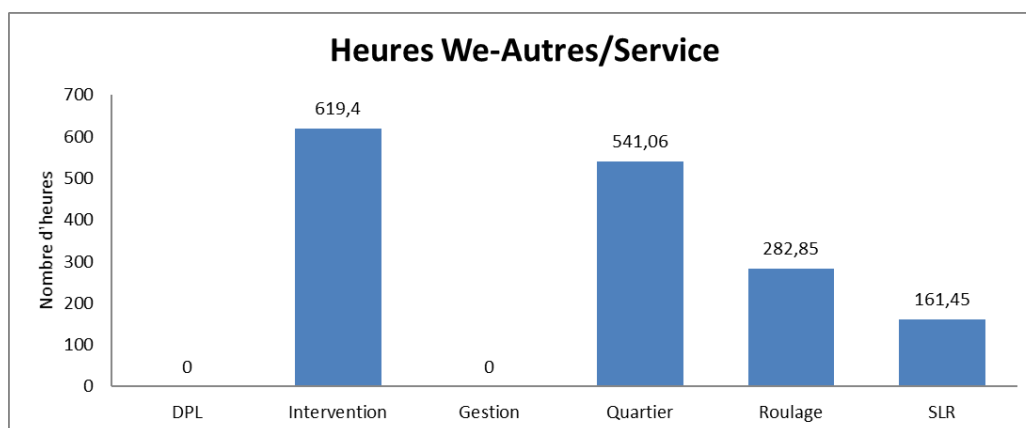
Le nombre d'heures de PM pour le Service Quartier a augmenté par rapport à l'année dernière :

2021 : 2.648,17 heures (sur 31.913,63 heures au total)

2020 : 2.392,85 heures (sur 31.044,46 heures au total)



D'autres types de prestation ont été effectués le WE en 2021 : 1.604 heures de WE.

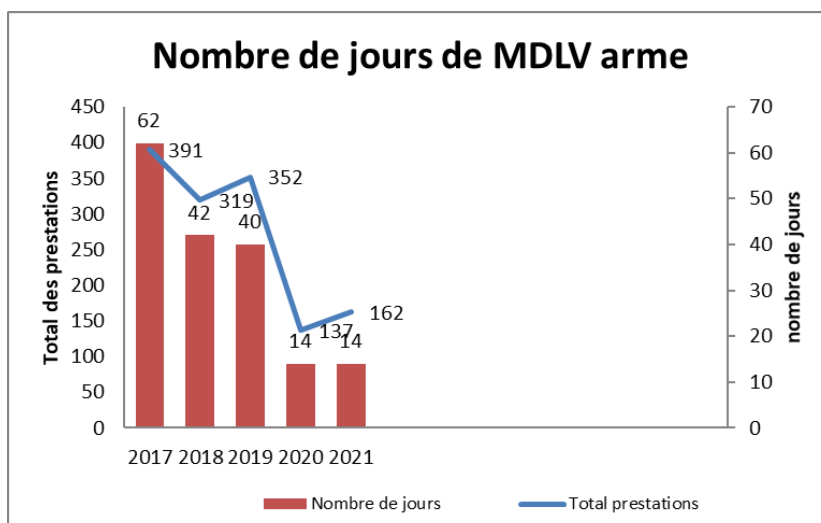


c) Entraînements MDLV

Total des heures de prestation : 209 heures

Totale des heures de prestation (hors moniteurs) : 162 heures

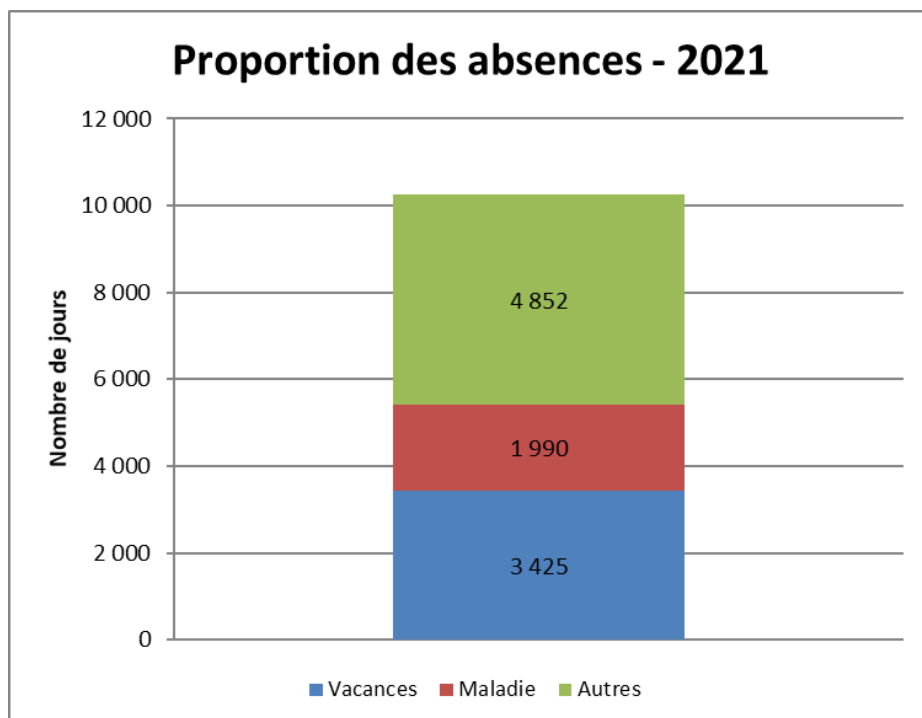
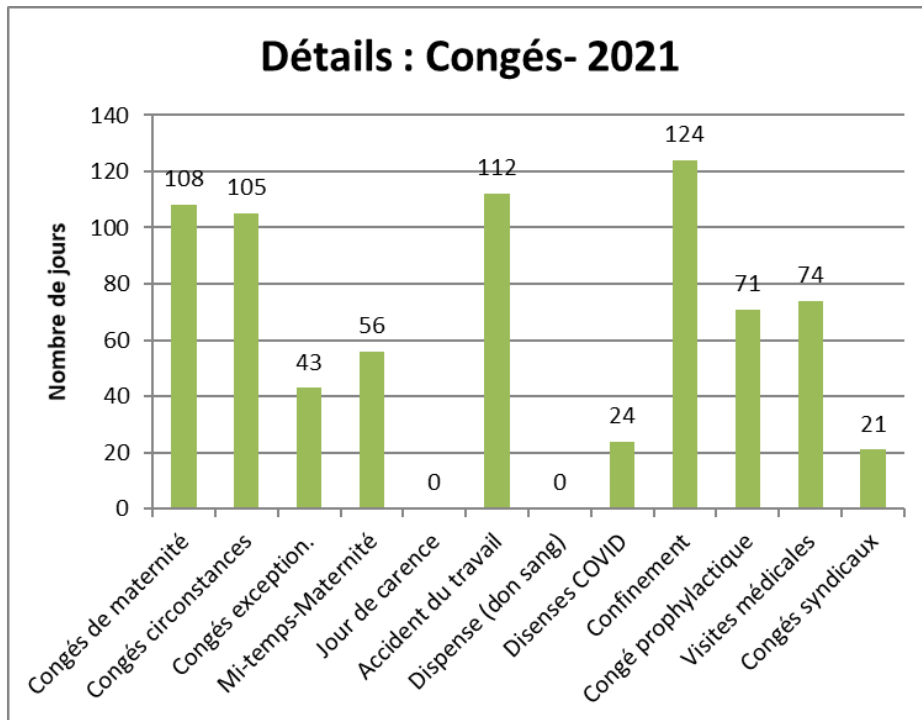
Nombre de jours d'entraînement : 14 jours

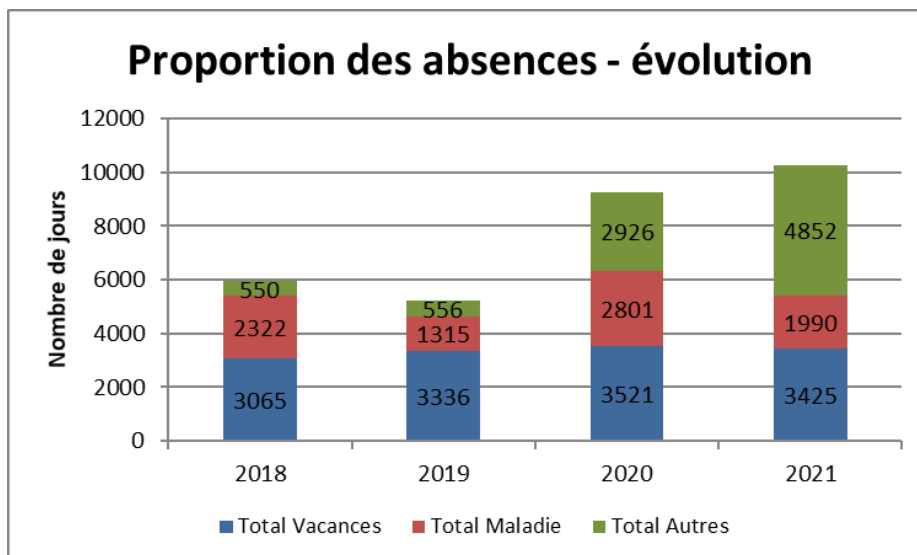


La chute du nombre de séances de tir se poursuit des suites de la suspension de ces sessions pour cause de situation sanitaire.

En ce qui concerne la MDLV sans arme à feu, 28 membres du personnel sur 74 (hors instructeurs) ont suivi une séance en 2021.

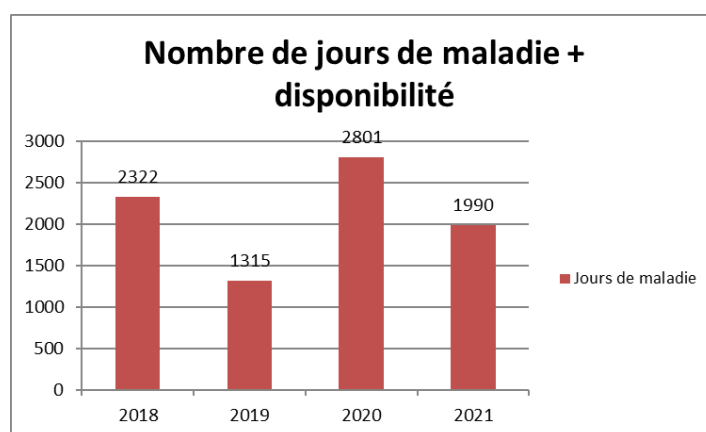
d) Congés



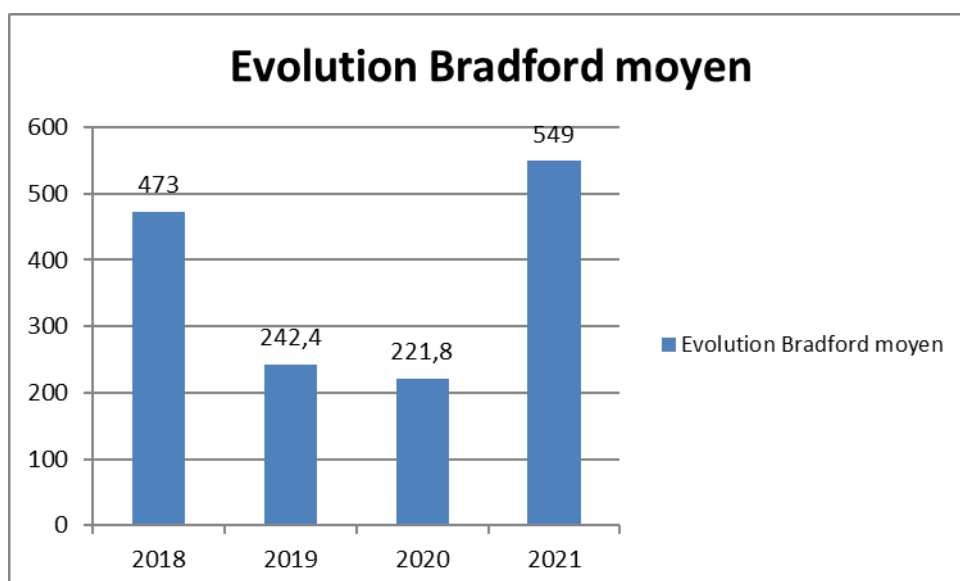


e) Les incapacités

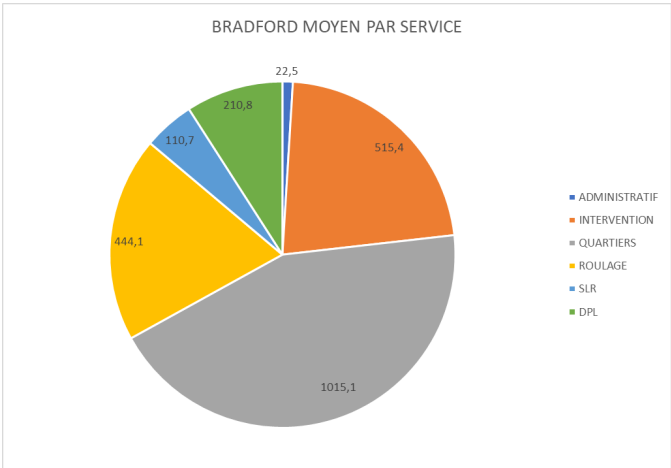
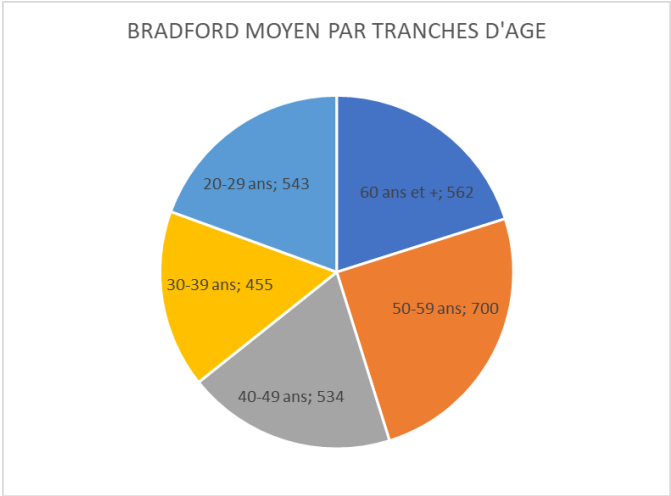
Absentéisme pour cause de maladie :



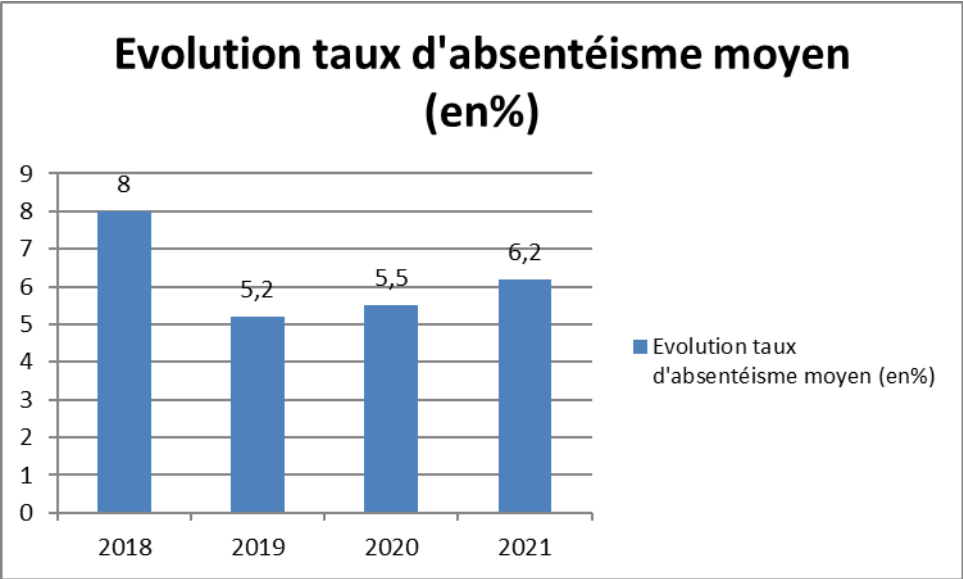
Le **facteur Bradford** exprime un facteur de « dérangeabilité ». Il est calculé en fonction des périodes d'incapacité et du nombre de jours de celles-ci.



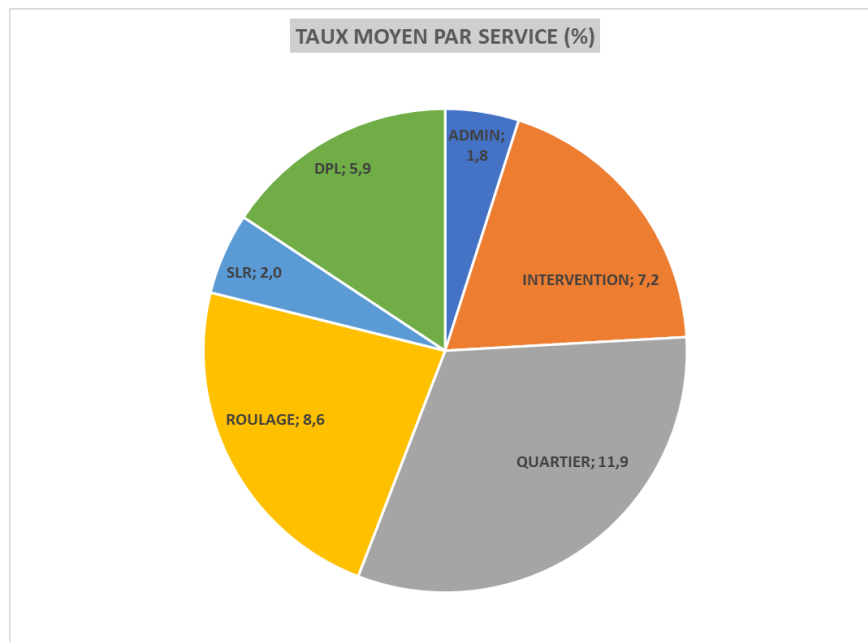
En 2021, le facteur Bradford moyen par groupes d'âge et par service se répartit comme suit :



Le **taux d'absentéisme** exprime la part du nombre de jours d'absence par rapport à celui des jours théoriquement travaillés.



Le taux d'absentéisme par service :



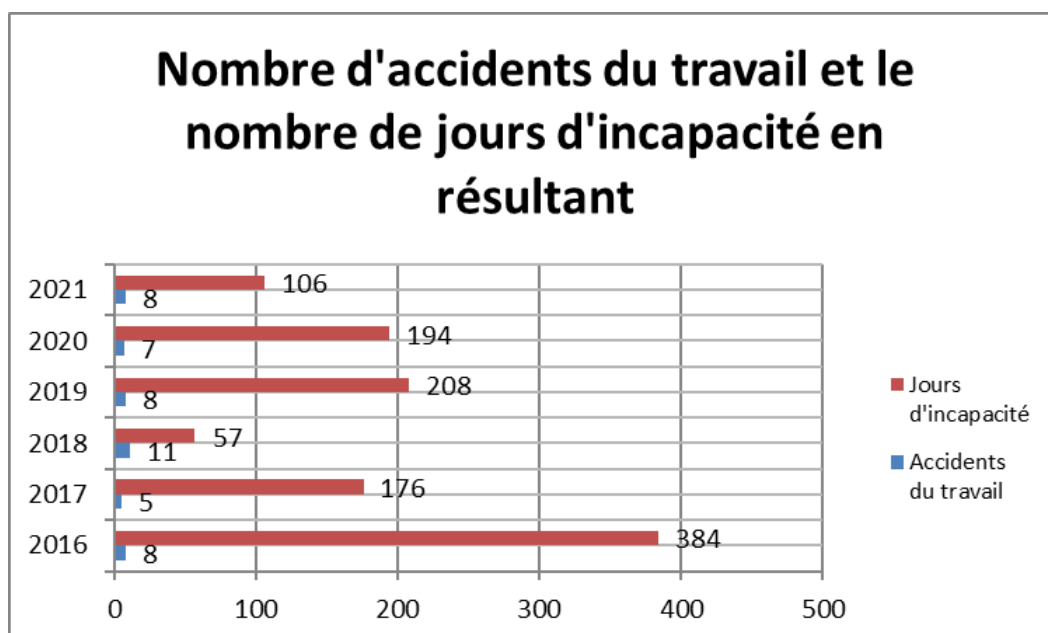
f) Les accidents du travail

En 2020, nombre d'accidents du travail : **7** (= 194 jours d'incapacité + 8 jours liés à un accident du travail antérieur).

En 2021, nombre d'accidents du travail : **8** (= 106 jours d'ITT + 6 jours liés à 2 accidents de travail de 2020).

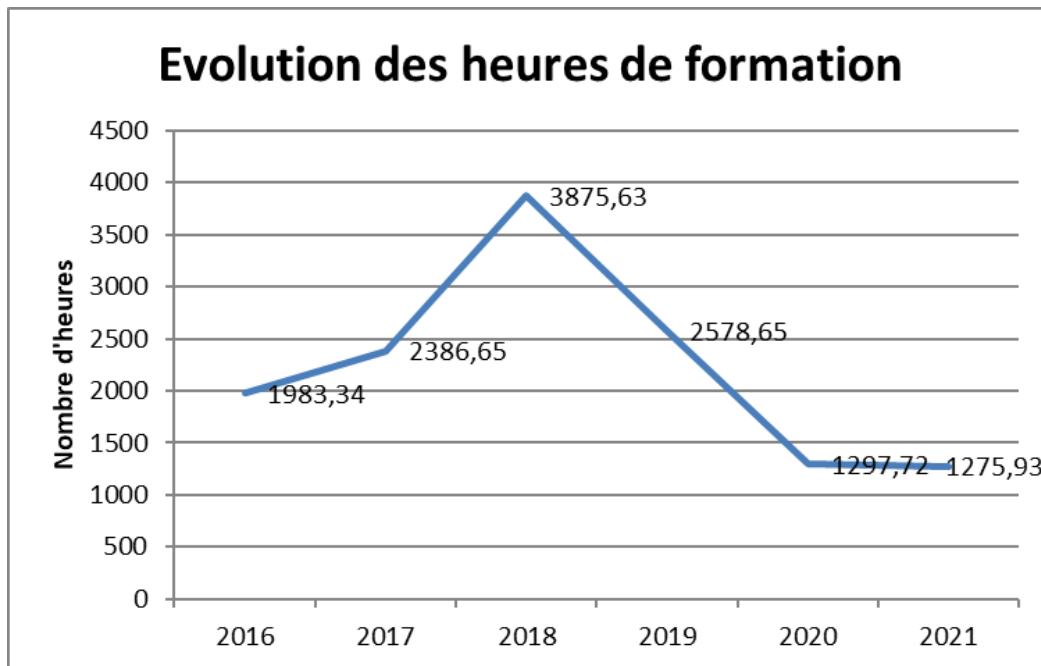
Types : Chutes (5) ; Rébellions (2) ; Course à pied (1).

Rente octroyée suite à des IPP en 2021 : **1** (pour un accident de 2017).



2.7.6. Les formations

a) Les heures de formations



Le nombre d'heures de formation suivies reste en forte baisse du fait de la crise sanitaire.

b) Les formations suivies

En 2021, le nombre de formations a diminué en raison de la crise sanitaire.

17 formations ont été suivies en externe :

- Prévention des vols
- Arrimage
- Breaching (ouverture de portes)
- FOCUS
- Col 13/2013 (discriminations et délits de haine)
- EDS (excited delirium syndrome)
- ICMS (outils de rapportage dans le cadre de la planification d'urgence)
- Mentor référent
- Fraude au domicile
- Manager au cœur du changement
- Maîtrise de la violence sans avec arme à feu (moniteur)
- Cybercriminalité
- Planicom (planification d'urgence et communication de crise)
- Réalité de la résidence
- Rencontre DPO (référent en protection des données)

En 2020, 11 formations externes ont été suivies, contre 53 en 2019.

En 2021, nous avons dispensé 4 formations en interne (plusieurs sessions pour certaines formations) :

- Utilisation des caméras de surveillance.
- PACOS (logiciel de gestion des pièces à conviction – objets saisis).
- Pepper-Spray (utilisation du spray individuel).
- Spray collectif (utilisation du spray de grande capacité en maintien de l'ordre).

En 2020, 6 formations ont été dispensées en interne, contre 13 en 2019.

2.7.7. Mentor et stagiaires

En 2021, la zone de police a accompagné 6 stagiaires AINP et 3 stagiaires AINPP.

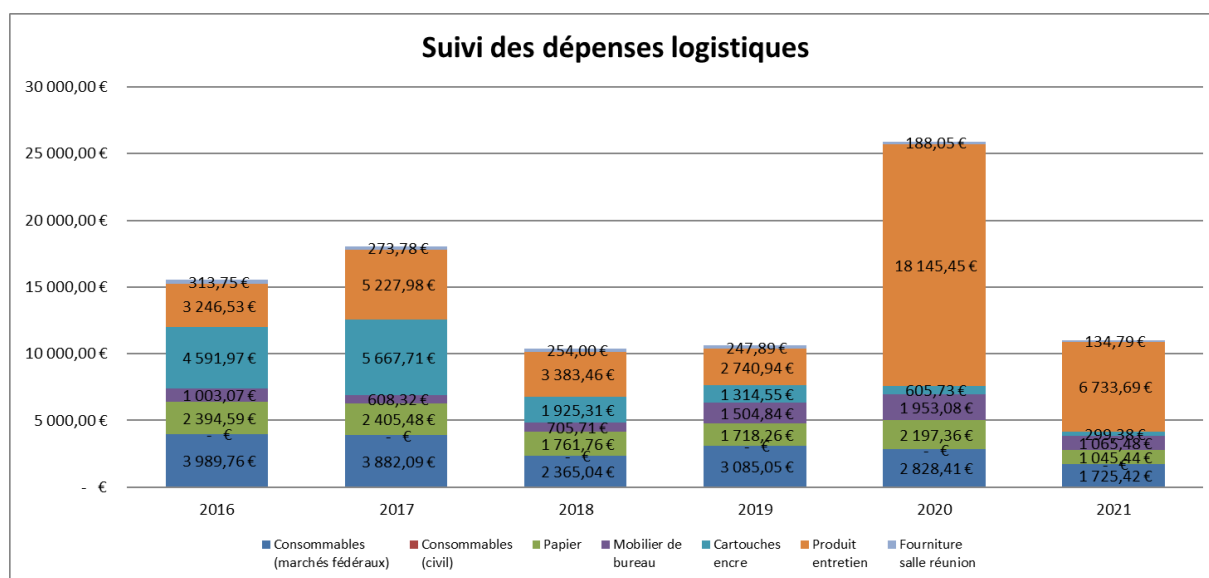
La situation des détenteurs du brevet mentor a récemment évolué suite à certains départs :

NOM	PRÉNOM	GRADE	SERVICE	DATE FORMATION DE BASE	DATE FORMATION "REVISITE"	FORMATION "REFERENT"
Hougardy	Yves	CP	Proxi	mars-05		
Alvarez	Emmanuel	INPP	Proxi	sept-06	04-oct-16	
Chanet	Pascal	INPP	Proxi	sept-08	21-juin-16	
Soete	Thomas	INPP	Proxi	mai-08	28-avr-15	
Lemaire	Sébastien	INPP	Interv			sept-21
Fontaine	Gil	INP	Interv	2021		
Clément	Axel	INP	Interv		Formation 2022	
Frémy	Jérôme	INP	Interv		Formation 2022	
Romain	Sarah	INP	Interv		Formation 2022	

L'INPP Lemaire devient le mentor « référent » de la zone. La présence d'un mentor référent contribue à une meilleure planification et organisation des stages et à une meilleure collaboration avec l'Académie de police en matière d'alternance.

2.7.8. La logistique

a) Evolution des dépenses logistiques



Les dépenses en produits d'entretien ont diminué mais restent élevées. Elles comprennent tous les produits de désinfection dans le cadre de la prévention COVID-19.

Au montant de 2021, s'ajoute 4.871,94 € (produits spéciaux de prévention COVID-19, masques, gants, poubelles, gel hydroalcoolique, lingettes, signalisation, plexiglas).

On peut constater une diminution constante des dépenses en cartouches d'encre (gestion des impressions par copieurs multifonctions). Les mesures de confinement ont certainement également influencé ce montant.

Diminution des dépenses en fournitures pour la salle de réunion du fait de la tenue de réunions à distance.

Parmi les acquisitions spécifiques en 2021, nous pouvons citer :

- Lave-linge - 749.00 € ttc
- Machines à café - 566.80 € ttc
- Boiler électrique - 1451.84 € ttc
- Casques VTT - 326.70 € ttc
- Entretien de masques anti-gaz - 206.32 € ttc
- Pince-nez anti buée - 123.42 ttc
- Micro-guichet - 159.00 € ttc
- Casques anti-bruit - 225.00 € ttc
- Kits ouverture de portes - 677.60 € ttc
- Epaneur de sel - 299.00 € ttc
- 2 destructeurs de papier - 1460.91 € ttc

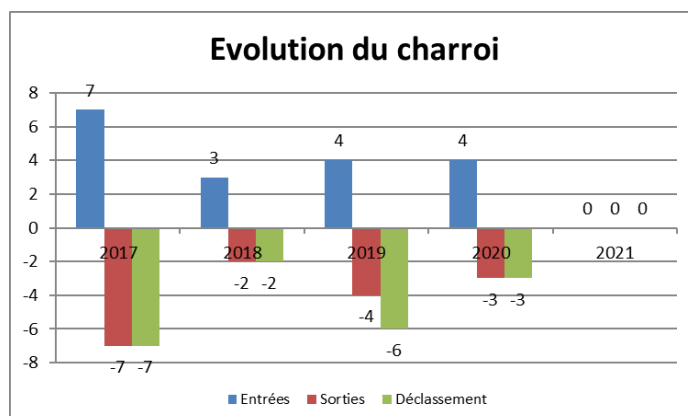
Comme chaque année, des petits achats sont effectués pour soutenir la cause de Child Focus et Médecins sans frontières (321,52 euros).

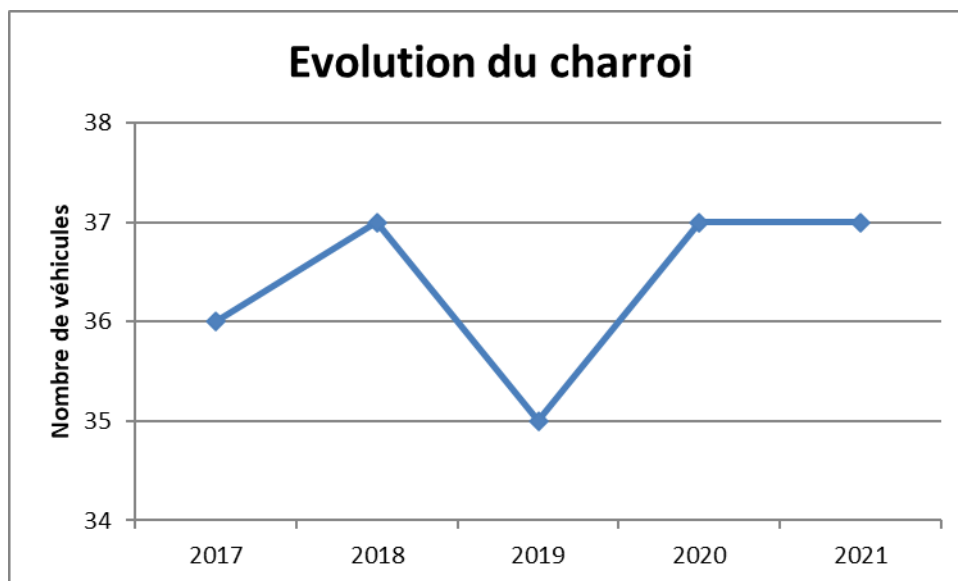
L'ouvrier de la zone n'a pas effectué de travaux spécifiques en 2021.

b) Evolution du charroi en 2021

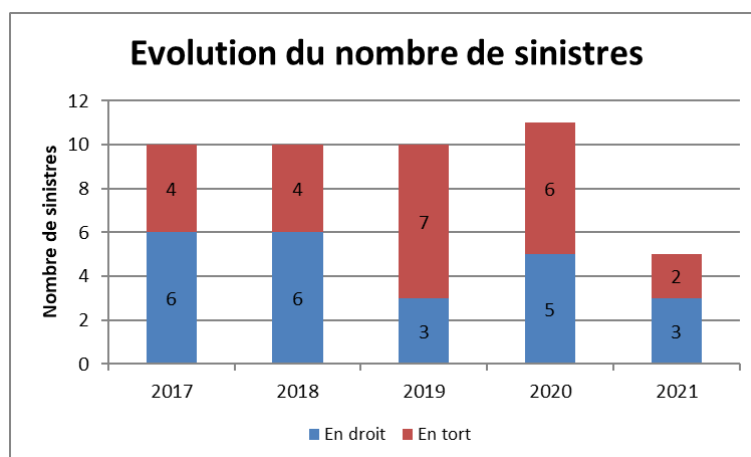
1/ Entrées et sorties

C'est la première année où il n'y a aucune entrée ni aucune sortie de véhicule. En 2021, quatre véhicules ont été commandés et certains seront livrés au 1^{er} trimestre 2022, d'autres n'ont pas encore de date de livraison connue.

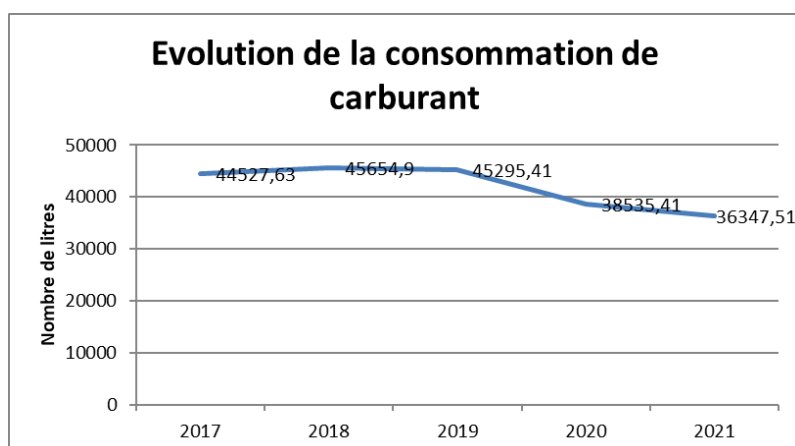




2/ Sinistres véhicules



3/ Consommation de carburant



La consommation globale de carburant poursuit sa diminution en raison de la crise sanitaire.

c) Matériel informatique

Inventaire du matériel informatique au 31/12/2021 :

	PC ISLP	Internet
	<i>Gembloux</i>	<i>Gembloux</i>
3 ^{ème} gén.tour	4	13
4 ^{ème} gén.VM*	40	0
NUC (boitier)	12	3
Laptop	0	12
Tablettes	0	6
	<i>Eghezée</i>	<i>Eghezée</i>
3 ^{ème} gén.tour	1	0
4 ^{ème} gén.VM*	3	0
NUC (boitier)	2	1
Tablettes	0	1
	<i>La Bruyère</i>	<i>La Bruyère</i>
3 ^{ème} gén.tour	1	1
4 ^{ème} gén.VM*	2	0
Laptop	0	1
Tablettes	0	1
Sous-total	65	39
Total	104	

Unités d'impression	Lieux
	<i>Gembloux</i>
Copieurs multi-fonction	4
Imprimantes bureau	3
	<i>Eghezée</i>
Copieurs multi-fonction	1
Imprimantes bureau	0
	<i>La Bruyère</i>
Copieurs multi-fonction	1
Imprimantes bureau	1
Total	10

Remarques :

- Mars 2021 : pose fibre optique site central.
- Septembre 2021 : migration centrale téléphonique VOIP.

2.7.9. Principales actions entreprises par les conseillers en prévention

a) Participation à diverses réunions des deux conseillers en prévention

Participation aux comités de concertation de base (mars, juin et octobre).

b) Actions entreprises par les conseillers en prévention

- Fournitures de porte-matrasques, porte-menottes, porte-chargeurs afin de décharger le ceinturon.

- Fourniture de housses de gilet pare-balle afin de décharger le ceinturon (Service Intervention).
- Finalisation de la sécurisation des installations électriques du commissariat de Gembloux.
- Fourniture de sièges ergonomiques.
- Fourniture de siège de bureau.
- Contrôle des fiches électriques dans les locaux de Gembloux et suppression d'allonges électriques.
- Visite des lieux de travail pour les 3 sites.
- Contrôles obligatoires annuels effectués.
- Suivi du rapport annuel 2021.
- Suivi des rapports VLT 2021 pour les 3 sites.
- Rapports mensuels.
- Rapport annuel.
- Rapport quinquennal.
- Suivi fourniture de porte lampe et porte spray rigides adaptés pour les nouvelles housses (Sv intervention)
- Suivi fourniture de chaussures et de pantalons adaptés au service de police.
- Mise en place de différentes mesures de protection suite à la pandémie Covid-19 (affichage, suivi de stocks, fléchage, aménagements de locaux, information via écrans).
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique, de masques chirurgicaux, produit désinfectant.
- Remplacement de l'aérotherme du garage.
- Elaboration du plan de vaccination antigrippe.
- Elaboration d'analyses de risques.

c) Formations pour les conseillers en prévention

Pas de formation possible en raison de la crise sanitaire.

d) Formations pour le personnel

Recyclage des secouristes des 3 sites de la zone.

2.8. SECRETARIAT DE ZONE

En 2021, il y a eu 17 séances du collège de police dont 13 se sont tenues en vidéoconférence et 4 séances du conseil de police dont 3 se sont tenues en vidéoconférence.

Un transmis systématique des procès-verbaux et des délibérations des collèges et conseils de police est fait à la Province.

Les marchés publics font l'objet également d'une notification systématique à l'autorité de tutelle provinciale. La province est entièrement satisfaite de ces envois systématiques.

Les **marchés publics** pour l'année 2021 sont les suivants :

- Portefeuille d'assurances ;
- Travaux d'extension du commissariat ;
- Mandat de vente d'équipement déclassé ;
- Fourniture d'accessoires automobiles ;
- Armoires intelligentes ;
- Caméras IP ;
- Pantalons OPS ;
- Lampes tactiques ;
- Mobilier ;
- Matériel informatique.

Comme chaque année, certaines acquisitions ont été réalisées par l'intermédiaire de marchés « cadre » (véhicules, mobilier, ...).

Pour la bonne gestion des dossiers de marchés publics, le logiciel 3P s'avère toujours extrêmement utile.

A la demande des Bourgmestres, le logiciel « iA.Délib » (gestion des collèges et conseils) sera mis en place en 2022 pour améliorer la communication des différents organes et fonctionner en « paperless ».

Conclusion

« Plus de bleus dans les rues ! »

On entend ce slogan depuis le début de la réforme des polices. Or, force est de constater que 20 ans après, les autorités et les citoyens réclament encore et toujours davantage de visibilité et de présence policière sur le terrain. On y travaille mais ... les « obstacles » sont nombreux et persistants.

En effet, le besoin de récupérer de la capacité disponible afin de pouvoir la réorienter étant réel, la quête incessante de la « simplification administrative » pour y parvenir s'apparente finalement au châtimeur de Sisyphe : « *Il n'y a de punition plus terrible que le travail inutile et vain, infligé à un homme, aussi astucieux soit-il, condamné à s'abrutir à rouler un rocher éternellement, telle une absurde tentative d'achever un travail interminable ...* ».

La simplification administrative est clairement devenue un vœu pieu. Il est pourtant plus que temps que l'on prenne toutes les initiatives utiles pour simplifier le travail des zones de police locale et toute l'administration qu'elles gèrent. Gageons que la (future et coûteuse) digitalisation du travail policier puisse nous y aider ...

En 2021, les heures de travail consacrées à des prestations de pure rédaction (au sens large) représentent globalement un volume de 30.088 heures (pour 10.063 « pièces » au total), soit plus de 24 ETP (équivalent temps plein) ; autrement dit, plus de 24 policiers « coincés » full time devant leur PC tout au long de l'année. Cela représente près de 35% de l'effectif policier total, indisponibles sur le terrain.

Mon prédécesseur avait coutume de rappeler la « *complainte du policier écrasé par la bureaucratie* ». La lourdeur des procédures Salduz et la charge administrative que représente la procédure EPO/PVS (traitement de dossiers non-transmis au parquet) ont déjà fait couler beaucoup d'encre. Je n'y reviendrai pas.

A présent, le « *mouvement perpétuel* » se poursuit : on crée des outils d'analyse pour aider les policiers à évaluer les risques d'une potentielle situation de violences conjugales (check-list de 115 questions) et on prévoit des « revisites » systématiques auprès de la victime suite à un dépôt de plainte en la matière. On impose un suivi et une surveillance étroite des libérés conditionnels et des individus placés sous bracelet électronique (164 personnes sur la zone). Mais encore, après l'épisode des sanctions administratives communales (SAC), la Justice souhaite maintenant que la police procède à des propositions de transactions immédiates pour certains « petits délits » (vol à l'étalage, vol de vélo, possession de drogues, port d'arme (hors armes à feu)). Ainsi, équipé du sabot de terminal de paiement, le policier adressera le montant de l'amende au contrevenant et si ce montant est payé sur place, l'intervention du ministère public n'est plus nécessaire. C'est séduisant mais l'on oublie tout le flux de rédactions au bureau qu'implique cette nouvelle procédure dite « accélérée ».

Toutes ces actions, tous ces projets, poursuivent évidemment et sans conteste des objectifs aussi légitimes que compréhensibles, mais les tâches administratives des policiers s'alourdissent encore et encore, inéluctablement, inlassablement ...

Les charges financières qui pèsent sur les zones de police continuent à s'alourdir et le travail qui nous est « transféré » s'amplifie sans cesse.

Et jusqu'à quand encore ? Il est en effet tout aussi légitime de se poser cette question à partir du moment où la population s'agrandit sans arrêt et que le nombre de policiers ne suit pas cette tendance. La norme KUL, clé de répartition de la capacité policière, date de 1998 et est considérée par tous comme étant complètement dépassée à l'heure actuelle.

Au moment de la constitution de la zone de police en 2002, le nombre total d'habitants était de +/- 42.000. Il est à présent de 51.636 habitants, soit une augmentation de près de 25 % en moins de 20 ans. La croissance de population prévue jusqu'en 2033 est de 14,6 %, soit une augmentation supplémentaire de près de 7.500 habitants. Le travail pour nos agents de quartier et d'intervention ne manque donc pas et la réflexion sur un cadre opérationnel suffisant est loin d'être terminée !

Il faut bien avouer que les perspectives d'avenir ne sont guère réjouissantes. En effet, la police fédérale connaît de grandes difficultés (PJF surchargée - voire dépassée - suite à l'Opération SKY-ECC ; gros déficit en personnel ; coupures budgétaires drastiques d'ici 2024), ce qui risque encore d'entraîner un glissement de certaines tâches vers la police locale (gestion des dossiers de découvertes des plantations de cannabis, surveillance des gares SNCB et interventions sur les voies car la police des chemins de fer est en manque de personnel, déficit au sein des centrales 112-101, désinvestissement dans la lutte contre la TEH , abandon de la surveillance de la prostitution au domicile, ...).

Et sur un plan budgétaire, les contraintes qui s'annoncent sont très inquiétantes : impact du nouveau système des chèques-repas ; financement des accords relatifs aux revalorisations salariales pour les prochaines années ; financement futur des NAPAP ; projet de prime relative au télétravail ; coût de la digitalisation du travail policier (i-police, Focus, ...) ; report des congés annuels de vacances non-pris depuis la période des attentats terroristes (2016-2019) et depuis la crise Covid (2020-2022) ; nouveaux outils (bodycams, tasers, drones, ...) ; etc.

On nous informe aussi de la mise en œuvre de groupes de travail chargés de faire des propositions relatives au nouvel uniforme policier et sur un nouveau stripping des véhicules de police (marquage Battenburg) ; projets qui seront forcément coûteux s'ils se concrétisent.

Dès lors, de nouvelles mesures d'économie innovantes doivent-elles encore être trouvées ? Très certainement, car le contexte économique nous impose de réfléchir à des alternatives visant à réduire les coûts et à être plus efficaces. Mais dans la zone, la logique d'efficacité et d'économie est déjà poussée très loin. Le budget de la zone étant composé à presque 90 % de la charge salariale, la marge de manœuvre financière est malheureusement très réduite que pour imaginer de nouvelles initiatives pouvant déboucher sur de substantielles économies, ... si ce n'est en réduisant les efforts en matière de recrutement.

Or, imposer des économies sur les prestations du personnel (réduire les heures de prestation et les allocations (de nuit et de week-end) ou sur les moyens humains (ne pas remplacer un policier qui quitte la zone (mobilité, retraite, ...)) impacterait négativement la volonté affichée de renforcer la visibilité, l'accessibilité et la présence policière sur le terrain. Il convient de trouver un juste équilibre entre un management financier rigoureux et un management opérationnel efficace, l'un ne pouvant se réaliser au détriment de l'autre.

Envisager une certaine austérité à ce niveau-là imposerait nécessairement de rouvrir le débat sur les tâches essentielles et prioritaires, visant à déterminer ces dernières en vue de laisser tomber les tâches estimées « accessoires ». Mais veut-on réellement réduire la voilure de l'offre des services de la police ?

Etant de nature profondément optimiste, parfaitement conscient des difficultés actuelles et futures, mais résolument déterminé à y faire face, je souhaite malgré tout ce qui précède terminer sur note positive en soulignant autant les efforts consentis par le personnel motivé et déterminé à atteindre les objectifs fixés, que le soutien réel et indispensable de nos autorités en termes de recrutement, preuve de leur grande confiance en notre action !



CDP Christophe ROMBOUX
Chef de corps
Zone de Police ORNEAU-MEHAIGNE
Février 2022